

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 114

MONTRÉAL, LE LUNDI 17 MAI 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Qui est l'assassin de Nationair?

Gérard Bérubé

Avant de remettre les clés de Nationair, Robert Obadia a eu un dernier mot pour ses détracteurs, ses ennemis tant de l'interne que de l'externe, cet establishment financier qu'il a accusé d'avoir ni plus ni moins «assassiné un succès». Le regard fixe, pénétrant, d'un homme aigri, animé par la seule rage au coeur, il ne laissait deviner aucun nom, aucune cible, aucun indice. La jalouse conspiration décriée invitait les journalistes à revoir leurs notes des derniers mois.

Mais il y a deux séries de notes. Les premières, composées de faits qui se sont tous vérifiés malgré les nombreux démentis officiels. Et les secondes, celles auxquelles le président déchu se réfère probablement, constituées d'éléments fictifs, venus déformer la réalité, véhiculées par le président en deuil.

Dans ces notes de la deuxième série, les trois vice-présidents démissionnaires, qui ont refusé de cautionner les mensonges répétés de Robert Obadia, arrivent en tête dans la liste des coupables. Auteurs présumés d'un putsch raté, ces trois bras droits, devenus ex, ont attendu le refus d'aide financière du gouvernement avant de tirer leur révérence et de s'éloigner de l'hécatombe à venir, aussi prévisible qu'inévitable.

Dans un geste dit spontané, mais planifié depuis une dizaine de jours, les démissionnaires ont coupé leurs liens avec le «tyran», pour ensuite dresser les plans d'un nouveau transporteur aérien, toujours en gestation.

Ils avaient tout intérêt à voir sombrer Nationair et à contribuer à l'assassinat, par vengeance d'abord, par intérêt ensuite.

Arrive au deuxième rang des coupables Air Transat, le principal concurrent de Nationair. En confrontation directe sur le marché des vols nolisés, la compagnie aérienne du Fonds de solidarité FTQ a effectué une sortie publique opportuniste, peu après une rencontre privée, toute aussi secrète que mystérieuse, avec le ministre des Transports, peu avant que Jean Corbeil ne sonne le glas de Nationair par un NON retentissant.

Air Transat s'était proposée en relève à Nationair, un discours qui permettait au ministre de ne pas porter l'odieuse des queues de 1300 pertes d'emploi directes, 3000 directes et indirectes, qu'allait entraîner son refus.

Que dire de Canadien International ou d'Air Canada, disposant d'une puissante équipe de lobbyistes auprès du gouvernement fédéral? Rhys T. Eytan, président de Canadien, n'est-il pas un grand ami de Brian Mulroney? Air Canada, encore inféodée, n'est-elle pas une orpheline d'un gouvernement fédéral repentant? L'offensive de Nationair sur le corridor Montréal-Toronto retranchait 12 millions\$ par mois aux fonds autogérés déjà manquants des deux transporteurs nationaux, eux qui cumulaient au même moment les pertes à un rythme de 2 millions\$ par jour.

Que dire également de Via Rail, cette société d'État qui a admis dernièrement avoir perdu 22% de sa clientèle sous l'offensive-prix de Nationair?

Au coeur de toute cette conspiration donc, Jean Corbeil, ministre des Transports, dont l'estime pour Robert Obadia est, dit-on, aussi légendaire que l'amour porté par Henri VIII à ses sept femmes. Le piège était tendu: un règlement rapide du conflit de travail vieux de 15 mois et un retrait du corridor Montréal-Toronto, en retour d'une aide financière... qui n'est jamais venue.

Le scénario est trop beau, trop vrai, trop facile. Mais il manque pourtant un chapitre que l'on peut reconstituer à partir des notes de la première série.

Dans les accusations de Robert Obadia, il manque le chapitre portant sur l'homme qui a transformé une belle entreprise en une machine à sous. Il manque le passage où l'homme décapitalisait à coups de dividendes excessifs, de prêts sans intérêt réinjectés dans l'entreprise à fort loyer, de contrats de gestion et de salaires élevés une entreprise qui souffrait déjà d'un manque chronique de capitaux.


Il y a également la section portant sur celui qui commençait à ne plus verser au fisc les prélèvements à la source sur les chèques de paie des employés et ce, au plus fort de sa popularité, au moment où il entretenait son incursion fortement médiatisée sur le corridor Montréal-Toronto.

Et il y a l'extrait omis de celui qui se plaisait à rendre ses fournisseurs à ce point dépendants de Nationair que si l'un d'eux osait «tirer la plogue», il ne pouvait éviter de sombrer dans la faillite.

Il y a, enfin, l'oubli des erreurs commises en cours de route, la construction d'un hangar d'entretien devenu un éléphant blanc, ou l'étrétement d'un conflit de travail aussi stérile que coûteux. Et le financement par le roulement d'un compte fournisseur à un autre, par la multiplication des chèques sans fonds ou signés à l'envers, un petit jeu commencé 24 mois avant le recours à la protection des tribunaux, devenu un sauve-qui-peut huit mois avant la mise à mort.

Qui est l'assassin de Nationair? Jean Corbeil et sa cour ou Obadia lui-même, celui qui a emporté dans sa chute un des plus importants grossistes en voyages au Québec et quelque 300 petits partenaires financiers fidèles; celui qui a abandonné plus de 1000 employés et laissé tomber ses passagers par dizaine de milliers?

INDEX

Les Actualités...A2	Éditorial.....A6	
Agenda culturel..B7	L'Entrevue.....B1	
Annonces classées..B2	Idées.....A7	
AVIS PUBLICS.....B4	Le Monde.....B3	Météo
L. Bissonnette..A6	Mots croisés.....B4	Ciel variable
Culture.....B8	Religions.....B2	Max: 13
Économie.....A5	Les Sports.....B6	Détails en B4

LES SPORTS

Intraitable, ce Canadien



PAGE B-6

LES ACTUALITÉS

Les «itinérants» font élire Nunez dans Bourassa

PAGE A-3

L'ENTREVUE

Pierre Sané, ombudsman sans frontières

PAGE B-1



En 1992, les libéraux préparaient secrètement la souveraineté du Québec

Le plan détaillé reprenait la plupart des arguments du PQ

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Dans l'éventualité d'un échec de la conférence constitutionnelle qui a conduit à l'accord de Charlottetown, en août 1992, la direction du Parti libéral du Québec avait secrètement élaboré un plan détaillé des modalités d'accession du Québec à la souveraineté.

Préparé à l'intention des militants libéraux, le document dont LE DEVOIR a obtenu copie conclut «que le

Parti libéral du Québec et le gouvernement qu'il forme entendent proposer aux Québécois d'exercer leur droit à la souveraineté, en proposant aux Canadiens des autres régions de créer un nouvel espace économique et politique canadien, et de tout mettre en oeuvre avec ses partenaires de l'Union pour assurer la viabilité, la solidité et la modernité de cet espace économique afin qu'il se situe à l'avant-garde des pays industrialisés de la planète».

Formé dans la foulée du congrès de mars 1991, qui a adopté le rapport Allaire, le comité a siégé secrètement

jusqu'à la rédaction de son rapport final, daté du 16 juin 1992.

Ce comité était composé de: Pierre Anctil, directeur général du parti; Jean Allaire, président de la commission juridique et président du comité constitutionnel; Pierre Saulnier, alors président de la commission politique; Thierry Vandal, actuel président de la commission politique; Jacques Gauthier, alors membre de la commis-

VOIR PAGE A-8: SOUVERAINÉTÉ

La fête de la santé



PHOTO ROBERT SKINNER

QUELQUE 10 000 CYCLISTES et coureurs de toutes sortes ont pris part hier à la troisième édition du Festival de la Santé, dans les rues de Montréal. La fête s'est terminée au parc Jeanne-Mance en début d'après-midi, par une grande chasse au trésor où 11 000\$ de prix, dont un lingot d'or, avaient été dissimulés pour les participants.

Karadzic veut un nouveau plan de paix

LE DEVOIR AVEC AFP ET REUTERS

Le plan Vance-Owen est «mort», et la communauté internationale doit proposer «un nouveau plan de paix» qui reconnaisse «l'existence d'une république serbe» de Bosnie, a déclaré hier Radovan Karadzic, le leader des Serbes de Bosnie, à l'issue d'un référendum de deux jours sur le plan Vance-Owen.

Les 900 000 électeurs serbes de Bosnie se sont prononcés samedi et dimanche sur le plan Vance-Owen, et le taux de participation aurait été aussi élevé que 90% pour les civils et 95% dans les casernes. Les résultats du référendum ne devraient toutefois être connus que demain ou mercredi. Mais on anticipe partout en Bosnie un NON massif au seul plan de paix actuellement sur la table, accepté par les Musulmans et les Croates.

La communauté internationale n'a cessé de répéter pendant les deux dernières semaines qu'elle ne tiendrait

VOIR PAGE A-8: BOSNIE

Le cinéma italien n'est pas mort

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

En 1968, une jeunesse en délire cherchait la plage non seulement sous les pavés de Paris, mais aussi — ce qui est beaucoup plus drôle — sur la vraie plage de Cannes. La génération rebelle se plaignait des cailloux en forme de films que chérissait le si bourgeois (sic) festival de cinéma. C'était l'année où le cinéaste Louis Malle a contribué à faire fermer le festival, la France menaçait de s'écrouler de toutes les façons. Mais on ne tue pas Cannes comme ça, du moins pas longtemps.

Vingt-cinq ans plus tard, pour la 46^e édition du plus grand rendez-vous cinématographique du monde, Louis

VOIR PAGE A-8: CANNES

Lutte à finir entre frères ennemis

Les élections du 7 novembre à la mairie de Laval prennent l'allure d'un règlement de compte fratricide

Au commencement, Québec créa Laval. Aux 14 communautés de l'île, Québec dit: que la ville soit. Et la ville fut. Québec y installa un maire à son image qui engendra toute une descendance de magistrats locaux. De génération en génération, ceux-ci se transmièrent le pouvoir la plupart du temps par filiation. C'était avant Caïn et Abel qui ne voulurent pas partager l'Éden. Dès lors, les guerres fratricides déchirèrent les grandes familles lavalloises. Et cette année, plus que jamais entre libéraux.

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

À 177 jours des élections municipales dans la deuxième plus grande ville du Québec, la campagne électorale prend déjà l'allure d'une grande épopée biblique, celle d'un règlement de compte entre Caïn et Abel qui laissera sûrement des séquelles dans la famille libérale.

À défaut d'une vision complète des programmes qui restent à dévoiler, l'opposition entre le maire sortant Gilles Vaillancourt et l'aspirant Giovanni (Jean) Rizzuto tient pour l'heure bien davantage à une «game de gars», une «bataille de Dalton» ou une «chicane de familles», selon les mots mêmes de leurs propres militants, qu'à une véritable croisade idéologique.

S'il faut en croire les organisateurs rencontrés récemment par LE DEVOIR, les Lavallois auront à choisir tout au plus entre «deux styles de gestion».

L'enjeu n'en est pas pour le moins mineur. Il s'agit de voir qui aura la gouverne d'un budget annuel de plus de 400 millions\$. De plus, si l'on excepte 40% du territoire

zoné vert, Laval demeure une ville à demi urbanisée dont la moitié du territoire reste à aménager. C'est tout dire de l'intérêt qu'y portent les «faiseurs» d'élections.

Derrière chacun des prétendants à la mairie se profile une formation.

Le Parti du ralliement officiel des Lavallois (PRO) détient 22 des 24 sièges de l'hôtel de ville et appuie le maire sortant; le Parti Option Laval (POL), né en début d'année, se range derrière l'aspirant au fauteuil de premier magistrat.

Le POL n'est pas représenté à l'hôtel de ville ou siègent deux conseillers indépendants. Le parti rassemble d'anciens militants des opposants de 1989 au sein d'une coalition «arc-en-ciel» regroupant tout ce qui est anti-PRO et anti-Vaillancourt.

Hormis lors de la nomination de Jean-Noël Lavoie, premier maire nommé par Québec après la fusion de 1965, et l'élection subséquente du conservateur Jacques Tétrault, les sept ou huit grandes familles de Laval, la



En 1973, la famille de Jean Rizzuto (ci-haut) tenait les cordons de la bourse électorale du futur maire Lucien Paiement.



En 1973, Gilles Vaillancourt (ci-haut), appuyé par ses frères, figurait dans la liste des conseillers du maire Lucien Paiement.

VOIR PAGE A-8: LAVAL

Le prix des Norstar en chute libre!



Jusqu'à

30%

de rabais

Jusqu'au 30 juin, Bell vous offre d'importants rabais sur les systèmes téléphoniques Norstar Compact et Modulaire!

Obtenez en vente directe ou en crédit-bail* un Norstar[™] Compact ou Modulaire tout en profitant d'une réduction de 15% à 30%, selon la configuration!

- Le Compact: capacité de 2 à 6 lignes et jusqu'à 16 postes.
- Le Modulaire: capacité de base de 8 lignes et 24 postes, permettant des combinaisons allant jusqu'à 8 lignes/120 postes ou 80 lignes/24 postes.
 - Systèmes faciles d'emploi, conçus pour suivre l'évolution technologique.
 - Compatibles avec micro-ordinateurs, modems et télécopieurs.

De plus, en choisissant un Norstar, vous bénéficiez de la qualité Bell et de la rapidité de son service après-vente. Renseignez-vous aujourd'hui auprès d'un de vos conseillers en appelant au

1 800 363-BELL

*Sous réserve de l'approbation de crédit.

—Marque de commerce de Northern Telecom.

Bell
des gens de parole[™]

• LES ACTUALITÉS •

Kim Campbell promet des élections en octobre si elle est choisie

La ministre a déjà en tête son cabinet de transition

ROBERT RUSSO
PRESSE CANADIENNE

Vancouver - Kim Campbell a laissé entendre hier qu'elle déclencherait des élections en octobre si elle devient chef du Parti conservateur, en plus de confier qu'elle a déjà en tête la liste des gens qui feront partie de son cabinet de transition.

Elle aurait un style différent. Mme Campbell a déclaré qu'elle n'emménagera pas au 24 Sussex Drive, la résidence officielle du premier ministre, avant d'avoir été élue à ce poste. Les Mulroney y demeureront jusqu'aux élections.

Kim Campbell a souligné par ailleurs qu'elle aimerait voyager sur les ailes de compagnies aériennes privées. «Je comprends que cela peut faire problème pour des raisons de sécurité et que je dois en discuter avec la GRC.»

L'équipe de transition, qui comprend des collègues de l'actuel cabinet tels Perrin Beatty, lui prodigue maints conseils, allant de la date des élections au choix du personnel affecté au Bureau du premier ministre.

«J'ai réuni mes collègues et leur ai demandé de m'aider à développer une stratégie», a indiqué la ministre de la Défense. «Je n'aurai pas beaucoup de temps à consacrer à la réflexion après le 13 juin (date du congrès à la direction). En ce moment, je dois consacrer toutes mes énergies à la campagne

et essayer de gagner des appuis. Mais j'ai déjà plusieurs idées à propos de ce que nous devrions faire et j'aimerais qu'elles soient développées et mûrement réfléchies.»

Kim Campbell a récemment déclaré que son instinct la pousserait à déclencher des élections immédiatement après le congrès du PC, mais il semble maintenant qu'elle se soit ravisée.

«Je veux aussi m'assurer de disposer de suffisamment de temps pour démontrer mes compétences à la tête du gouvernement de façon à ce que la population soit bien consciente des choix qui lui sont offerts.»

Elle s'oppose à la tenue d'élections en été, soulignant que ce serait malhonnête de mener une campagne électorale alors que plusieurs Canadiens sont en vacances.

«Nous voulons mener une campagne dans un cadre qui permette à la population d'avoir accès à un maximum d'informations, de sorte que les électeurs ne reviennent pas au pays le jour de la fête du Travail pour apprendre qu'il y a des élections.»

Par ailleurs, elle ne tient pas à attendre trop longtemps. Mme Campbell a mentionné qu'elle ne voyait aucun intérêt à étirer le mandat du gouvernement jusqu'à son terme et de «faire campagne pendant un mois de novembre pluvieux à Vancouver et de se geler les orteils en attendant l'autobus.»

Ses commentaires laissent croire qu'en septembre, elle déclencherait des élections pour le mois d'octobre.

Selon un recensement informel des délégués effectué par la Presse Canadienne, Mme Campbell détient une confortable avance sur son plus proche rival, le ministre de l'Environnement Jean Charest.

Les plus récents tableaux démontrent qu'elle bénéficie de l'appui de 1212 délégués alors que Jean Charest en récolte 626. Quelque 805 délégués sont encore indécis.

Mme Campbell a commis un faux pas lorsqu'elle a déclaré la semaine dernière que les gens qui ne se souciaient pas de la dette et du déficit étaient des «ennemis des Canadiens.» Elle a dit que l'incident n'aurait aucun impact sur sa campagne et ne compromettrait pas ses chances de l'emporter.

Interrogée sur les motifs qui la poussent à vouloir devenir premier ministre, elle a donné sa réponse habituelle: «Je veux changer la façon dont nous faisons de la politique en ce pays.»

Vers la fin de l'entrevue, elle a semblé fatiguée. «Je me sens un peu seule, a-t-elle confié. Je subis les attaques de l'opposition et les pressions de la campagne. Je n'ai pas encore perdu mon sang-froid», a-t-elle lancé, ajoutant que plusieurs n'attendent que cela.

Deuxième ronde du débat linguistique

Les travaux de la commission prendront fin le 2 juin

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le débat linguistique entre dans sa deuxième phase à compter de demain: différents organismes défileront à tour de rôle devant une commission parlementaire pour commenter le projet de loi 86.

La position des deux camps est assez bien connue et celle des adversaires a été articulée vendredi par le chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale, M. Jacques Parizeau. Le parrain de la mesure, le ministre Claude Ryan, maintient son intention de modifier la Charte de la langue française en permettant notamment le bilinguisme dans l'affichage commercial.

Les préparatifs des travaux de la commission se sont faits dans une certaine incertitude. Encore jeudi, des groupes d'étudiants universitaires réclamaient de se présenter aux audiences de la Commission de la culture.

Par contre, ce ne sont pas tous les invités qui ont accepté d'emblée l'invitation de témoigner. Des milieux d'affaires qui, les premiers, devaient commenter la nouvelle politique linguistique du gouvernement Bourassa, se sont excusés. Le premier témoin convoqué, la Chambre de com-

merce du Montréal métropolitain, a demandé plus de temps pour préparer son mémoire, a indiqué un porte-parole de l'organisme.

Quant à la Chambre de commerce de la province de Québec, qui devait comparaître en deuxième lieu, elle fera tout simplement faux bond. «Pour établir notre point de vue, il aurait fallu consulter nos 200 chambres de la fédération qui regroupent 5000 membres corporatifs. Le délai ne nous permet pas de tenir cette consultation», a déclaré M. Yvon Marcoux, président de la Chambre.

Il insiste cependant pour dire que le refus de comparaître de son organisme n'était nullement attribuable à l'impossibilité de faire l'unanimité sur le dossier linguistique au sein des Chambres de commerce participantes.

Le débat pourrait néanmoins être plus animé demain soir si les témoins prévus, le Mouvement Québécois français (MQF) et Alliance Québec défilent au micro de la commission.

Le MQF est un partisan du maintien du français comme langue d'affichage tandis qu'Alliance Québec, porte-voix de la communauté anglo-québécoise, se réjouit du retour au bilinguisme que permet le projet de

loi. Alliance Québec aurait cependant souhaité qu'on élargisse l'accès à l'école anglaise pour les immigrants s'installant au Québec.

Les audiences de la commission parlementaire se dérouleront jusqu'au mercredi 2 juin. À compter de cette date, les députés de l'Assemblée nationale seront invités à adopter le principe du controversé texte législatif.

Le gouvernement, qui a déterminé seul la liste de la quarantaine de témoins, n'a pris aucune chance. La majorité d'entre eux, plus d'une vingtaine selon une évaluation préliminaire, appuieront la démarche du ministre Claude Ryan. Ces groupes proviennent des milieux d'affaires, du tourisme ou des cercles non francophones.

À peine une dizaine d'organismes adversaires du projet de loi ont été invités: ce sont principalement des centrales syndicales et des groupes nationalistes. On ignore pour l'instant dans quel sens iront une demi-douzaine de témoins issus des milieux scolaires ou municipaux.

Le gouvernement a agi unilatéralement pour dresser la liste des témoins, brisant une tradition qui veut que l'opposition parlementaire soit consultée avant de publier les invita-

Le ministre Claude Ryan a également rejeté une autre demande de l'opposition péquiste, soit celle de faire connaître les règlements rattachés à la loi lors de l'étude du texte législatif par la Chambre.

Les députés du Parti québécois soutenaient que seuls les textes des règlements «permettraient de mesurer toute l'étendue» des intentions gouvernementales tandis que M. Ryan rétorquait qu'on pouvait débattre de la loi 86 sans pour autant en connaître les règlements.

Entre temps, le ton du débat linguistique s'est détérioré, notamment sur le parquet de l'Assemblée nationale où les insultes ont fusé de part et d'autre à plusieurs reprises depuis deux semaines.

Même le ministre Claude Ryan a levé le ton pour traiter ses adversaires de «menteurs», un propos antiparlementaire qu'il a d'ailleurs retiré.

Le caractère passionné de ce débat n'est pas une surprise: la langue et les lois linguistiques ont toujours été des dossiers extrêmement émotifs au Québec. C'est d'ailleurs la cinquième fois au cours des 25 dernières années (1969, 1974, 1977, 1988 et 1993) que l'Assemblée nationale est saisie d'un important projet de loi en ce domaine.

Les libéraux miseront sur la mauvaise situation économique et sociale

Ottawa (PC) — En vue des prochaines élections générales, les libéraux fédéraux du Québec considèrent qu'ils ont un atout dans leur manche: la mauvaise situation économique et sociale.

L'économiste et consultant Kimon Valaskakis, originaire d'Égypte, est candidat libéral dans le comté de Châteauguay, sur la rive-sud de Montréal. «Il y a plus de mendiants à Montréal et Toronto qu'au Caire», affirme-t-il.

C'est peut-être exagéré, mais nul doute que l'économie du Québec a souffert. Le taux de chômage y était de 13,4% en avril, bien au-dessus de la moyenne nationale. Ainsi le taux de sans-emploi est plus élevé à Chicoutimi qu'à Saint-Jean, Terre-Neu-

ve.

Le Bloc québécois constitue leur principal adversaire au Québec, estiment les libéraux. «La grosse commande, ce sera de battre le Bloc, pas les conservateurs. Ils sont finis», affirme Guy Chartrand qui sera candidat libéral dans la circonscription de Longueuil, déjà représentée aux Communes par Nic Leblanc, du Bloc québécois.

En certains lieux au Québec, le chef libéral Jean Chrétien est traité de vendu pour s'être opposé à l'entente du lac Meech, en 1990, et avoir nui aux intérêts du Québec en étant jadis ministre sous Trudeau.

Le sentiment semble répandu, à savoir que le chef ne comprend pas le Québec, analyse M. Valaskakis,

«mais cette perception malheureuse, non méritée et négative de M. Chrétien commence à changer». Les libéraux se maintiennent bien dans les sondages mais il ne faut pas oublier que ces extrapolations doivent se traduire en nombre de sièges.

Candidate libérale dans Saint-Hubert et opposée au BQ, Angéline Fournier estime que ce parti est limité puisqu'il ne peut pas former un gouvernement et proposer des solutions valables pour l'économie du Québec.

Le Bloc a bien joué sur les frustrations constitutionnelles du Québec mais l'atténuation de ce dossier l'a laissé sans raison d'être électorale, explique Mme Fournier, une avocate et militante des droits sociaux. Pour

sa part, M. Chartrand se perçoit comme un nationaliste jugeant que le Parti libéral peut défendre les intérêts du Québec aussi bien que le BQ.

Les gens de son comté ne veulent plus parler constitution, plaide M. Chartrand, mais bien des mises à pied à la Pratt & Whitney, l'usine de moteurs d'avion à Longueuil, et des problèmes des petites entreprises: «Là se trouvent les vrais intérêts du Québec.»

Le PLC mise également sur la tendance québécoise à voter massivement pour le parti vainqueur, un choix qui a renforcé la position des francophones à l'échelle nationale.

S'ils semblent bien placés pour obtenir une majorité aux Communes, raconte M. Valaskakis, ils vont gagner des sièges au Québec: «Les gens qui d'habitude votent stratégique vont voter libéral.»

Mais suivant le raisonnement corollaire, si les libéraux semblent faibles, ils ne feront pas un gros score, peut-être même seront-ils privés de former un gouvernement minoritaire à Ottawa.

koto-québec		RÉSULTATS		Loto-Québec	
Tirage du 93-05-15		GAGNANTS	LOTS	Tirage du 00-00-00	
6/6	2	1 240 000,90 \$		6/6	0
5/6+	11	67 636,40 \$		5/6+	1
5/6	350	1 700,50 \$		5/6	45
4/6	18 942	60,20 \$		4/6	1658
3/6	351 544	10,00 \$		3/6	25 452
Vente totale: 18 834 319,00 \$		Prochain gros lot (approx.): 2 200 000,00 \$		Ventes totales: 997 154,00 \$	
Prochain tirage: 93-05-19		Gros lot à chaque tirage: 1 000 000,00 \$			
SELECT		Tirage du 00-00-00		Tirage du 00-00-00	
GAGNANTS		LOTS		NUMÉROS	
6 10 22 31 39 42		5 9 11 35		908511 100 000 \$	
Vente totale: 997 154,00 \$		Gros lot à chaque tirage: 1 000 000,00 \$		08511 1 000 \$	
				8511 250 \$	
				511 50 \$	
				11 10 \$	
				1 2 \$	

Extra NUMÉROS LOTS
908511 100 000 \$
08511 1 000 \$
8511 250 \$
511 50 \$
11 10 \$
1 2 \$

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ROBIC
DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 881-0110
La maîtrise des intangibles

DROGUES... PAS BESOIN!

Montréal sourit aux touristes. Dites-leur Bonjour!

Gouvernement du Québec
Ministère du Tourisme

• LES ACTUALITÉS •

L'armée doit se serrer la ceinture

PAUL MOONEY
PRESSE CANADIENNE

St-Hubert — En période d'austérité, l'armée canadienne ne peut plus se permettre de subventionner des produits locaux ni entretenir des bases inutilisées, affirme le lieutenant-général Gordon Reay, commandant des forces terrestres.

Des changements sont nécessaires si les forces terrestres doivent remplacer leur équipements vétustes et faire face à leurs obligations avec un effectif réduit, a déclaré l'officier au cours d'une entrevue récente.

Le lieutenant-général dit accepter sans sourciller les compressions budgétaires qui obligent l'armée à mieux gérer son personnel et ses ressources. Il veut ainsi réduire le nombre et la taille des postes de commandement puis déplacer plus de personnel de bureau vers des postes de combat.

«Le pays s'attend à ce que je maintienne l'armée dans un état de disponibilité générale. Je dois être capable de réagir lorsque le gouvernement donne l'ordre d'envoyer des troupes en Somalie, en Yougoslavie ou ici, à Oka, d'expliquer l'officier canadien. Je me fais maintenant des soucis en pensant à la prochaine mission. Est-ce que ce sera le Mozambique? Ou une ancienne république de l'Union soviétique?»

Le lieutenant-général Rae, commandant en chef des forces canadiennes, compte 20 000 militaires sous ses ordres, ainsi que 26 000 réservistes et 10 000 employés civils. Son mandat consiste à faire en sorte que l'armée soit prête autant pour des calamités naturelles que pour des missions de paix ou des conflits armés.

Selon la politique d'achat dite «chez nous», les forces canadiennes reçoivent souvent la consigne de se trouver un manufacturier au pays pour des articles aussi divers que des munitions, des casques ou des imperméables même si les prix sont plus bas ailleurs. Il en résulte aussi de fréquents retards de livraison.

Dans son rapport de l'an dernier, le vérificateur général Denis Desautels a indiqué que l'armée canadienne dépensait davantage non seulement pour acheter au pays mais aussi pour le faire dans certaines régions. Sur une période de 15 ans, il en a coûté des milliards de plus, autant d'argent de perdu pour le budget de la Défense.

Après s'être déclaré confiant qu'il serait possible d'en avoir plus pour son argent au cours des prochaines années, le commandant de l'armée de terre a ensuite affirmé qu'il était très difficile de ne pas fermer certaines des trente bases.

Des prouesses à la Pointe-à-Callière



PHOTO ROBERT SKINNERX

POUR CÉLÉBRER son premier anniversaire, et aussi le succès remporté, le Musée de Pointe-à-Callière, dans le Vieux Montréal, offrait une fin de semaine de fête à ses visiteurs au coût symbolique de 1\$ l'entrée. Hier, les contorsionnistes Rodrigo et Nicoleta du trio Deconcerto ont ainsi fait valoir leurs prouesses aux spectateurs rassemblés. Le musée est consacré à l'archéologie et à l'histoire de Montréal et permet de voir les premières fondations de la ville dans un cadre inédit. On estime que 160 000 personnes ont visité le musée au cours de cette première année d'existence.

Investiture du BQ dans Bourassa

Les «itinérants» font élire Osvaldo Nunez

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Ce fut presque une formalité: comme prévu, le candidat de la FTQ Osvaldo Nunez a remporté hier après-midi l'investiture du Bloc québécois dans le comté montréalais de Bourassa.

M. Nunez a largement battu les deux autres candidats en lice, obtenant 461 votes contre 97 pour M. Albert Gravel et 50 pour M. Jean-Emmanuel Charlot.

La campagne à l'investiture dans Bourassa, qui recoupe la ville de Montréal-Nord, a suscité de vives critiques parce que la vaste majorité des membres recrutés par l'équipe Nunez vit à l'extérieur du comté.

D'ailleurs, 60% de ceux qui ont voté hier étaient des délégués itinérants, selon ce qu'a appris LE DEVOIR.

Même si cette situation est permise par les statuts du parti, le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard a lui-même admis la semaine dernière qu'il y avait là dernière.

«Je suis conscient qu'il y a eu deux problèmes, dans Mercier (où M. Bouchard a appuyé la candidate élue Francine Lalonde, qui avait elle aussi compté sur l'appui de délégués extérieurs) et dans Bourassa», disait jeudi M. Bouchard lors d'une entrevue avec l'équipe éditoriale du DEVOIR.

«Quand nous avons adopté nos statuts permettant la présence de membres hors-comté, honnêtement on n'avait pas prévu ce qui pourrait arriver. On y voyait plutôt la solution à un problème urbain qui est que les gens ne militent pas forcément là où ils dorment.»

«Mais vu ce qui s'est passé, de poursuivre M. Bouchard, on songe à amender les statuts pour limiter le pourcentage des gens venant de l'extérieur. Cet amendement pourrait être fait lors d'une assemblée plénière.»

L'élection dans Bourassa est toutefois légitime aux yeux de M. Bouchard parce qu'au sein même du comté, M. Nunez avait malgré tout récolté plus d'appuis que ses deux opposants.

Hier, lors de la convention, c'était d'ailleurs l'argument dominant de l'équipe Nunez et celui aussi du président de la FTQ, M. Fernand Daoust, venu appuyer un vieux militant de sa centrale.

M. Nunez, Chilien d'origine, a travaillé 19 ans à la FTQ comme conseiller syndical et vice-président. Il est également président du Conseil chilien du Québec.

«Je suis ici pour manifester mon ap-

pui total à Osvaldo Nunez, a expliqué M. Daoust au DEVOIR. La FTQ l'a appuyé sans aucune ambiguïté car c'est un candidat de valeur, et nous croyons nécessaire que le Bloc québécois manifeste son ouverture d'esprit à l'égard des communautés ethniques.

«Je ne suis pas non plus mal à l'aise de l'implication de notre centrale parce que les règles du jeu étaient identiques pour tout le monde, et que M. Nunez a bien passé le test auprès des gens du comté.»

Hier, dans la salle de la polyvalente Henri-Bourassa, il était très clair que la grande majorité des gens présents, de toutes origines, étaient acquis à M. Nunez. Macarons «Nunez» à la poitrine, ils ont réservé une ovation debout à leur candidat lorsque celui-ci a pris la parole.

Ils ont ensuite mollement écouté le candidat Charlot, d'origine haïtienne, qui s'est réjoui de la «mosaïque de la

Plusieurs

membres

ont quitté

immédiatement

après

avoir voté.

salle, digne du Bloc et du nouveau Québec», une salle qui tranchait effectivement sur les assemblées nationalistes traditionnelles.

Les partisans de M. Nunez se sont par contre complètement désintéressés du discours du candidat Gravel. Il régnait alors un tel brouhaha, avec des gens qui parlaient et d'autres déjà en ligne pour aller voter, que le président des élections a dû intervenir avec force à deux reprises pour demander le silence.

Et sitôt leur bulletin de vote rempli, plusieurs des participants ont quitté les lieux, ce qui a achevé de frustrer l'équipe Gravel, qui faisait ouvertement savoir sa déception devant cette «manipulation».

Les partisans de M. Nunez ont pour leur part fait valoir que même en lui retirant 60% des votants qui seraient hors-comté, M. Nunez aurait malgré tout largement devancé le peloton avec 221 voix contre à peine une centaine pour son principal adversaire.

En dépit du premier match Canadiens-Islanders, dont les résultats ont été régulièrement donnés, plus de 700 personnes ont assisté à la convention et 617 d'entre elles ont voté.

Différents candidats du Bloc étaient présents, dont Mme Francine Lalonde, ainsi que le député de Rosemont Benoit Tremblay qui a prononcé une allocution reprenant les thèmes abordés dans le document de réflexion du Bloc lancé la semaine dernière.

À l'issue de l'assemblée, les deux candidats perdants se sont ralliés à M. Nunez.

Aristide lance «Théologie et politique»

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

Une centaine d'Haïtiens de Montréal ont assisté hier soir, à l'école Marie-Anne, dans le nord de la ville, au lancement officiel d'un livre du président Aristide intitulé «Théologie et politique», publié par les éditions du Cidihca.

En l'absence de l'auteur, retenu à Washington, c'est son ministre de la planification, M. Renaud Bernardin, accompagné de l'ambassadeur d'Haïti au Canada, M. Emmanuel Ambroise, et du consul d'Haïti à Montréal, M. Guy Gilbert, qui a dédié et présenté l'ouvrage où sont rassemblées les réflexions du préteur sur les concepts de théologie et de politique.

Interrogés sur l'état des négociations devant conduire au rétablissement dans ses fonctions du président Aristide, renversé par un coup d'état militaire en septembre 1991, les représentants du gouvernement haïtien en exil se sont dits inquiets des risques de violence qui pourraient survenir si la situation politique restait bloquée plus longtemps.

«Le peuple d'Haïti sait ce qu'il veut et il sait ce qu'il ne veut», a dit M. Ambroise. «Si le retour d'Aristide est retardé par la force des intérêts qui profitent de la situation, le peuple haïtien est capable d'arriver à des solutions violentes, que nous voulons éviter.»

«Nous aurons encore des batailles très dures à mener», a ajouté M. Ambroise. «D'autant qu'ils (les militaires) ne sont pas seuls. Ils incarnent les intérêts de certains, à l'extérieur d'Haïti.»

M. Ambroise faisait allusion notamment aux intérêts du trafic de stupéfiants, que l'on dit florissant en Haïti et dont, soupçonne-t-on, les dirigeants militaires s'enrichissent. La semaine dernière, dans une interview au quotidien mexicain *El Sol*, le président Aristide accusait les militaires haïtiens d'être responsables et bénéficiaires du narco-traffic qui transite par Haïti. De nombreux articles parus dans la presse américaine ont abordé cette question récemment, le *New York Times* allant jusqu'à dire que l'argent de la drogue était la raison du rejet par les militaires du plan de résolution de la crise haïtienne présenté par le négociateur de l'ONU Dante Caputo.

La pollution de l'air réduit l'espérance de vie

New York (AP) — La pollution de l'air par de minuscules particules peut réduire l'espérance de vie même lorsque la pollution est maintenue en deçà des limites acceptables, selon une étude publiée dimanche à l'occasion de la conférence internationale de l'American Lung Association et de l'American Thoracic Society.

Les chercheurs dirigés par Aren Pope, spécialiste du département de la santé et de l'environnement à l'école de la santé publique d'Harvard, ont suivi 8111 adultes habitant six villes pendant 14 à 16 ans jusqu'en 1991. Durant la période considérée, 18 pour cent d'entre eux sont morts.

Les particules viennent principalement des industries de production

d'énergie, d'acier, d'automobiles et du chauffage domestique (charbon, bois, etc...).

Les chercheurs ont établi le lien entre le taux de mortalité de la population étudiée et la pollution de l'air en éliminant les autres facteurs comme le tabac, l'obésité, l'exposition anormale à la pollution, le sexe, l'âge et les niveaux socio-professionnels.

D'après cette étude, les habitants de Steubenville (Ohio), où les niveaux de pollution de l'air par de minuscules particules étaient les plus élevés, avaient 26 pour cent de plus de risques de mourir que les habitants de Topeka (Kansas) et de Portage (Wisconsin), où la pollution était la plus faible.

soirée

relations

CONFÉRENCE PUBLIQUE

LA SPIRITUALITÉ AMÉRINDIENNE ET LE CHRISTIANISME

par ACHIEL PEELMAN, O.M.I.

spécialiste du dialogue amérindien-chrétien

professeur de théologie à l'Université Saint-Paul

auteur du livre LE CHRIST EST AMÉRINDIEN (Novalis, 1992)

Depuis plusieurs années, les peuples amérindiens de l'Amérique du Nord vivent un réveil spirituel qui valorise des traditions anciennes. Pour plusieurs, y inclus parmi des chrétiens, ce réveil est au centre de toute démarche d'autonomie politique, sociale et culturelle.

Or, comment comprendre le lien entre spiritualité amérindienne et droits fondamentaux des Premières Nations? Sur quelles bases pouvons-nous construire un dialogue religieux entre amérindiens et chrétiens allochtones?

Nous vous invitons à vous joindre à nous pour une soirée de réflexion et de partage sur les implications religieuses et culturelles du réveil amérindien au Canada et au Québec.

LE LUNDI 17 MAI, DE 19H30 À 22H00

À LA MAISON BELLARMIN (Métro Jarry)

25 OUEST, RUE JARRY, MONTRÉAL TÉL. : 387-2541

CONTRIBUTION VOLONTAIRE : 3,00 \$

LES SOIRÉES RELATIONS SONT ORGANISÉES PAR LE CENTRE JUSTICE ET FOI

À lire dans le numéro du mois d'avril de la revue Relations

TRAVAILLER EN FRANÇAIS: LES FRONTIÈRES À FRANCHIR

25, Jarry Ouest, Montréal, H2P 1S6 — Tél.: (514) 387-2541

Je suis patient
Tu es patient
Il est patient...
Nous sommes
Infirmières!

ON A BESOIN
DE VOTRE
PRESSION

D'ici le premier juin, plus d'un million de Québécoises et de Québécois recevront les soins attentifs de quelque 44 000 infirmières du Québec. Il faut du cœur pour être infirmière. Du cœur tout court, mais surtout du cœur à l'ouvrage. Il faut savoir se tenir debout.

Les infirmières veulent négocier avec le gouvernement. Elles ont besoin de votre pression, de la pression que vous pouvez exercer auprès du gouvernement pour négocier les conditions de travail qui leur permettront de vous offrir de meilleurs soins. Appuyez les infirmières dans leurs négociations pour votre santé.

Composez sans frais le

1-900-645-SANTÉ

7 2 6 8

Votre appel sera automatiquement mis en mémoire et compilé.



FÉDÉRATION
DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS
DU QUÉBEC

• LES ACTUALITÉS •

Les Ontariens face au plus sévère budget de leur histoire

La moitié des revenus additionnels risquent de provenir de nouveaux impôts

SUZANNE DANSEREAU
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le gouvernement de Bob Rae s'étant engagé à ramener le déficit sous la barre des 10 milliards\$, les Ontariens s'attendent cette semaine à un budget très sévère.

Le discours du budget du ministre des Finances Floyd Laughren, qui sera déposé à Queen's Park après-demain, contiendra au moins 6,4 milliards\$ de compressions de dépenses gouvernementales.

Ces compressions — qui impliquent l'annulation de programmes, l'abolition de près de 11 000 postes dans la fonction publique et des réductions additionnelles de l'ordre de 2 milliards\$ dans les salaires et les bénéfices des fonctionnaires — ont déjà été annoncées lors du «mini-budget» qu'a rendu public le ministre voilà quelques semaines. Mais M. Laughren prévoit aussi des augmentations de revenus d'au moins 2 milliards\$ pour les coffres du gouvernement.

Depuis quelques semaines, Floyd Laughren prépare les Ontariens au pire: la vente d'actifs et des hausses de frais ne suffiront pas à combler le manque de revenus et il faudra augmenter les impôts, soutient-il.

M. Laughren promet toutefois une chose: ces hausses seront «justes» et «équitables.» Dans le jargon néo-démocrate, cela veut dire qu'on fera payer les «riches.»

Il n'en fallait pas moins pour que le milieu des affaires multiplie, la semaine dernière, les cris d'alarme.

«Si le gouvernement augmente les impôts, il ralentira la reprise économique, augmentera le chômage et éloignera les investisseurs» a prédit le président du Board of Trade de Toronto, M. Gerry Meiner.

«On a déjà touché le plafond. On a atteint les limites de ce qui peut être taxé» a renchéri l'économiste Pierre Clérout de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI). Même le ministre des Finances du Canada Don Mazankowski a averti le gouvernement Rae de ne pas taxer davantage les Ontariens.

Mais, de leur côté, les syndicats, qui constituent la clientèle traditionnelle du NDP, imploront le gouvernement de ne pas toucher à leurs emplois et leurs salaires, pour ne pas faire grimper le chômage, qui est à leur avis le véritable problème économique au pays.

Voilà une dizaine de jours, ils ont publié un document dans lequel ils suggèrent de nouvelles sources de revenus pour l'État ontarien: taxe à la richesse, taxe sur la masse salariale, hausse de la taxe de vente au détail, élimination du gaspillage. Les mesures proposées par les syndicats représentent exactement la somme d'économies que le gouvernement veut réaliser dans ses dépenses, soit 6,4 milliards\$.

Comme il le faisait humblement remarquer ces derniers jours, Floyd Laughren est coincé entre l'arbre et l'écorce: «Si on coupe trop dans les dépenses, on aug-

mente le chômage. Si on laisse grimper le déficit, on affecte la capacité du gouvernement de livrer les services. Et si on impose trop de taxes (impôts), on ralentit la reprise économique.»

David Perry, chercheur à l'Association canadienne des études fiscales croit que M. Laughren fera un peu de tout dans son budget de mercredi.

«L'idée est de fâcher le plus de monde possible, tout en les fâchant le moins possible.»

«Les gens sont prêts à accepter de payer un petit peu plus d'impôt s'ils savent que le voisin aussi fait sa part.» M. Perry s'attend donc à des hausses de taxes de toutes sortes.

Voici quelques options:

■ Augmenter les impôts des particuliers: une hausse de 1% correspond à 265 millions\$ de plus dans les coffres de l'État. Le hic, c'est que le gouvernement a déjà augmenté les impôts des particuliers l'an dernier.

■ Une hausse ou une extension de la taxe de vente provinciale. C'est ce que craignent le plus les petites et moyennes entreprises, soutient Pierre Clérout de la FCEI.

Une hausse d'un point de la taxe de vente représente 850 millions\$. Ce serait la première fois que l'Ontario aurait une taxe de vente plus élevée que le Québec. Les syndicats voudraient qu'on étende la taxe de vente aux frais de courtage et à d'autres services non-couverts comme les frais d'avocats, d'architecte, perçus comme des services de «riches.»

Tous les milieux
d'affaires et
l'opposition
demandent au
gouvernement
de ne pas
hausser les
impôts.

Bell devant le CRTC

Ottawa (PC) — La plus riche compagnie de téléphone du pays veut augmenter ses tarifs de base, mais le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) prévoit examiner minutieusement les chiffres avant de prendre décision.

Bell Canada propose des hausses moyennes de 3,85\$ ou environ 40% pour une ligne téléphonique résidentielle simple, et de 6,50\$ ou 25% pour une ligne commerciale. Si le CRTC donne son accord à ces augmentations, les nouveaux tarifs entreraient en vigueur dès le 1er septembre.

Bell, qui a réalisé des profits records de 931 millions\$ l'an dernier, a aussi déposé une demande pour ajouter de nouveaux frais à l'assistance annuelle, à l'installation des fils et aux appels du service d'urgence 911.

Le CRTC commence lundi quatre semaines d'audiences pour soupeser le bien-fondé de la demande.

La compagnie justifie le besoin d'augmenter les tarifs de base pour la première fois depuis 10 ans par la récession et par la perte de revenus découlant de la concurrence dans le secteur de l'interurbain, qui servait à subventionner le service local.

La société affirme que le service d'une ligne téléphonique coûte en moyenne 40\$ par mois, mais l'abonné ne débourse que 10\$ en moyenne pour le service résidentiel de base.

Des groupes de consommateurs, des lobbies du milieu des affaires et des consommateurs irrités ont dénoncé les hausses proposées. Ils disent qu'il s'agit d'une décision inopportune de la part d'un géant arrogant qui détient toujours un monopole sur le service local. Bell dessert plus de sept millions de clients des secteurs résidentiel et commercial au Québec et en Ontario.

Le rival Unitel, nouveau riche de l'in-

terurbain, soutient que Bell tente de se cramponner à sa position sur le dos des consommateurs. Le vice-président Richard Stursberg a indiqué que Bell veut augmenter les tarifs de base dans le but de diminuer les frais du service interurbain pour les entreprises.

«C'est comme Robin des Bois à l'envers, a commenté M. Stursberg. Prendre l'argent aux pauvres pour le donner aux riches.» Bell justifie sa majoration des tarifs sur la conjoncture économique défavorable et la concurrence des revendeurs. Les revendeurs achètent des services de télécommunications en gros pour ensuite les offrir à prix réduits. «Cela n'a rien à voir avec la présence d'Unitel dans le marché», a précisé Mme Cluff-Clyburne.

Le CRTC pourrait ratifier les augmentations de Bell, accorder des hausses moins importantes ou même exiger une réduction des tarifs en vi-

Lock-out à The Gazette

La direction du quotidien anglophone montréalais, «The Gazette» a déclenché à minuit un lock-out contre ses 70 employés typographes, membre du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ).

Dans un communiqué diffusé hier après-midi, le syndicat «dénonce le caractère illégal de ce lock-out». On y mentionne que «l'employeur se croit au-dessus des lois en refusant d'avoir recours à l'arbitrage, comme le prévoient la convention collective et l'article 58 du Code du travail». Le porte-parole syndical, Guy Corbeil, a déclaré que les employés visés veulent respecter l'entente et exigent que l'employeur en fasse autant.

Toujours selon le syndicat, car il a été impossible de rejoindre un porte-parole patronal, l'employeur remet en question plusieurs élé-

ments-clé des ententes à long terme sur la sécurité d'emploi. «Antérieurement, il avait garanti cette sécurité d'emploi en échange de l'attrition constante et graduelle du personnel ainsi que du droit de procéder sans restriction aux changements technologiques», ajoute-t-on.

Le négociateur syndical rappelle à l'employeur qu'un jugement de la Cour d'appel du Québec rendu en 1991 reconnaît que l'entente négociée entre le Syndicat et «The Gazette» est non seulement légale mais également équitable et avantageuse pour les deux parties.

«L'éditeur du journal, M. David W. Perks, répète lui-même que la position de la direction est juste et généreuse. Si tel est le cas, pourquoi donc The Gazette n'accepte-t-elle pas de la soumettre à l'arbitrage, comme le prévoit la convention collective?», demande M. Corbeil.

Le Syndicat tire la conclusion que l'employeur veut tout simplement l'éliminer, en incitant ses membres à se joindre à une unité de travail non syndiquée à l'intérieur du journal. Selon M. Forget, des pièces d'équipement normalement utilisées par les typographes ont été retirées de la salle de composition au cours des derniers jours, alors que des offres d'emplois ont été publiées dans le journal, afin de trouver des employés de remplacement au moment du déclenchement du lock-out.

Depuis la signature de l'entente en 1982, le nombre de typographes de la salle de composition est passé de 200 à 70. Selon le syndicat, l'attrition se fait par la retraite, les mutations ou les départs volontaires et permet à l'employeur d'intégrer, sans restriction, les changements technologiques.

LE DEVOIR

PROPOSE À SES LECTEURS ET AMIS
DE S'ASSOCIER À SON RENOUVELLEMENT

POURQUOI ?

POUR COMPLÉTER
LE NOUVEAU
CAPITAL DU DEVOIR
QUI A SERVI À:

- ◆ repenser le contenu
- ◆ accroître les ressources humaines
- ◆ informatiser la rédaction
- ◆ refaire les outils de gestion
- ◆ déménager l'entreprise
- ◆ améliorer la diffusion
- ◆ transformer le graphisme

COMMENT ?

VOUS DEVENEZ
ACTIONNAIRE D'UNE
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT
DANS L'ENTREPRISE
QUÉBÉCOISE (SPEQ) QUI:

- ◆ émet 1 100 000 actions
- ◆ les vend par tranches de 500 \$ et 1000 \$
- ◆ a un représentant au conseil de l'entreprise
- ◆ offre une déduction fiscale (provinciale) de 125 %
- ◆ s'associe avec les grands investisseurs, les prêteurs et les salariés du DEVOIR qui ont financé la renaissance du journal

LA PREMIÈRE PHASE DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU DEVOIR, LE DEVOIR INC. ÉTANT COMPLÉTÉE, NOUS PROCÉDONS MAINTENANT À LA DEUXIÈME PHASE DU PROJET.

CETTE PHASE CONSISTE EN LA CLÔTURE D'UN PLACEMENT DE 1 100 000 \$ AUPRÈS D'UN PUBLIC INVESTISSEUR, PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE SPEQ (SOCIÉTÉ DE PLACEMENT DANS L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE) CONSTITUÉE À CETTE FIN.

LES INVESTISSEURS RÉUNIS AU SEIN DE CETTE SPEQ-PUBLIC VIENDRONT JOINDRE LES RANGS DE L'ACTIONNARIAT DE LE DEVOIR INC.

Première émission par voie de prospectus
SPEQ LE DEVOIR INC.

1 100 000 \$ (1 100 000 actions ordinaires)

Prix: 1,00 \$ l'action

Souscription minimale: 500 actions ordinaires (500 \$)

Souscription par tranche de 500 actions ordinaires (500 \$)

Placement minimum: 350 000 actions ordinaires (350 000 \$)

Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire à 1 000 000 d'actions votantes et participantes de LE DEVOIR INC. soit environ 22 %.

Je désire recevoir des renseignements touchant l'achat d'actions de la SPEQ qui investira dans LE DEVOIR inc.

NOM:.....

ADRESSE:.....

.....TÉLÉPHONE:.....

EXPÉDIER À: Raymonde Guay ou Roger Boisvert, 2050, rue De Bligny, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9 Tél.: (514) 985-3333 Téléc.: (514) 985-3310

POUR OBTENIR TOUS RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

CETTE SEMAINE À LA BOURSE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nom de la Compagnie	Date	Heure	Lieu
Royal Trust Real Estate	17-05-93	10h00	Toronto
CMP Ltée (Ressources)	18-05-93	08h30	Toronto
Granisco Inc. (Ressources)	18-05-93	09h30	Montréal
Ford Motor Co. of Canada	18-05-93	10h00	Oakville
Plexus Resources Corp.	18-05-93	11h00	Toronto
Environmental Tech Int'l	18-05-93	11h00	Etobicoke
Power Financial Corp.	18-05-93	11h30	Montréal
Canstar Sports Inc.	18-05-93	11h30	Montréal
Rocrest Ltée	18-05-93	14h00	Saint-Lambert
Equinox Resources	18-05-93	14h00	Vancouver
Harbour Petroleum Company	18-05-93	15h30	Calgary
BCE Mobile Inc.	18-05-93	16h00	Toronto
Canadian Utilities Limited	19-05-93	10h00	Edmonton
Electrohome Limited	19-05-93	10h00	Kitchener
Maple Leaf Inc. (Les Aliments)	19-05-93	11h00	Toronto
Power Corp.	19-05-93	11h00	Montréal
Derlan Industries	19-05-93	11h30	Toronto
CS Resources Limited	19-05-93	15h00	Calgary
Corel Corporation	19-05-93	17h30	Ottawa
Brampton Limitée (Brique)	20-05-93	09h30	Brampton
Computalog Ltd.	20-05-93	09h30	Calgary
Greyvest Financial Services	20-05-93	10h00	Toronto
Chrysler Corporation	20-05-93	10h00	Etobicoke
Encor Inc.	20-05-93	10h00	Calgary
Lawson Mardon Ltée (Groupe)	20-05-93	10h00	Toronto
Groupe La Laurentienne	20-05-93	11h00	Montréal
McGraw-Hill Ryerson Limited	20-05-93	11h00	Toronto
Unicorp Energy Corporation	20-05-93	11h00	Toronto
Thomson Corporation	20-05-93	11h30	Toronto
Richmont Inc. (Mines)	20-05-93	12h00	Rouyn-Noranda
Morgan Financial Corp.	20-05-93	14h00	Toronto
Loewen Group	20-05-93	14h30	Vancouver
Canadian Natural Resources	20-05-93	15h00	Calgary
Oxford Properties Canada	20-05-93	16h00	Toronto
Numac Oil and Gas Ltd.	21-05-93	09h00	Edmonton
Canadian Northstar Corp.	21-05-93	10h00	Calgary
Canadian Roxo Petroleum	21-05-93	15h00	Calgary
International Innopac Inc.	21-05-93	16h30	Vancouver

OFFRE EN ACTIONS

American Eagle Petroleum Ltd (AEO)

Valeurs : actions ordinaires
Modalités : Maxx Petroleum Ltd. a présenté une offre en actions visant la totalité des actions ordinaires en circulation de la Société ci-dessus mentionnée. L'offre est d'une (1) action ordinaire de Maxx Petroleum Ltd. pour chaque groupe de six (6) actions ordinaires d'American Eagle Petroleum Ltd. soumises.
Date d'expiration : le 21 mai 1993
NOTE : L'offre se réalisera si au moins 50,1% des actions émises et en circulation sont soumises à l'offre.

PROJET DE CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE

Glenayre Electronics Ltd. (GLN)

Valeurs : actions ordinaires
Modalités : dans le cadre d'un projet de réorganisation, la Société ci-dessus mentionnée désire changer sa raison sociale pour Glentel Inc.
Date de l'assemblée : le 1^{er} juin 1993

PROJET DE REGROUPEMENT D'ACTIONS ET CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE

Pacific Aqua Foods Ltd. (PAF)

Valeurs : actions ordinaires
Modalités : dans le cadre d'un projet de réorganisation, la Société ci-dessus mentionnée prévoit changer sa raison sociale pour International Aqua Foods Ltd. De plus, elle prévoit regrouper ses actions ordinaires selon le taux de dix (10) anciennes actions pour une (1) nouvelle action.
Date de l'assemblée : le 31 mai 1993

DIVIDENDE RÉGULIER ET SUPPLÉMENTAIRE

Nce Petrofund (NCF-UN)

Valeurs : unités
Modalités : la Société ci-dessus mentionnée versera un dividende aux détenteurs inscrits à la date de clôture des registres le 14 mai 1993. Le dividende consiste en un dividende régulier de 1,5 cents par action et un dividende supplémentaire de 1,815 cents par action.
Date de versement : le 31 mai 1993

DIVIDENDE SUPPLÉMENTAIRE

Anchor Lamina Inc. (AKC)

Valeurs : actions ordinaires
Modalités : la Société ci-dessus mentionnée versera un dividende supplémentaire de 4 cents par action ordinaire aux détenteurs inscrits à la date de clôture des registres le 18 juin 1993.
Date de versement : le 2 juillet 1993

REU DE VERSEMENT (DEUXIÈME VERSEMENT)

Talisman Energy Inc. (TLM.R) (anciennement BP Canada Inc.)

Valeurs : reçus de versement
Modalités : conformément aux conditions de l'émission du titre ci-dessus mentionné, la société informe de la marche à suivre quant au 2^e versement. Un premier reçu de versement de Talisman Energy Inc. plus 4,30\$ permettent de souscrire à un 2^e reçu de versement de la Société.
Date d'échéance : le 31 mai 1993
NOTE : Si le 2^e versement n'est pas fait, il est possible que les actions soient vendues. Le produit de cette vente sera versé aux détenteurs de reçus des versements en défaut, après déduction du 2^e et du 1^{er} versements et d'un coût de liquidation de 50 cents par action.

PRIVILÈGE DE RACHAT AU GRÉ DU DÉTENTEUR ET DE LA SOCIÉTÉ

Imasco Ltée

Valeurs : actions privilégiées de premier rang, série C/(IMS.PR.C)
Modalités : il y a un privilège de rachat au gré du détenteur et de la société visant le titre ci-dessus mentionné.

A) Rachat au gré du détenteur : 25\$ plus les dividendes accumulés et non versés pour chaque action privilégiée de premier rang, série C, d'Imasco Limitée rachetée au gré du détenteur.

Date d'expiration : le 2 juin 1993

Date de paiement : le 17 juillet 1993

B) Rachat au gré de la société : 25\$ plus les dividendes accumulés et non versés de 0,0859\$ pour chaque action privilégiée de premier rang, série C d'Imasco Limitée rachetée, soit un montant de 25,0859\$ par action.

Date de paiement : le 17 juillet 1993

PRIVILÈGE DE CONVERSION (EXPIRATION)

Noranda Inc.

Valeurs : actions privilégiées, série C, 7,75% (NOR.PR.C)
Modalités : il y a expiration du privilège de conversion visant le titre ci-dessus mentionné. Le taux est de 1,15 actions ordinaires de Noranda Inc. pour chaque action privilégiée, série C, 7,75 %, convertie.

Date d'échéance : le 15 juin 1993

NOTE : Les détenteurs d'actions privilégiées, série C/7,75 %, inscrits à la date de clôture des registres le 31 mai, qui convertiront leurs titres après cette date et avant le 15 juin 1993 auront droit au prochain dividende trimestriel.

Les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons pas en garantir l'exactitude. Ce document, étant un bulletin d'information, pourrait s'avérer incomplet.

Ce tableau est fourni par **TASSÉ** Tassé & Associés, Limitée

Un projet de 4 millions\$ qui en a coûté 17 millions\$

Le Capitole renaît avec ses fantômes

L'équilibre financier est atteint après seulement 4 mois

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le légendaire théâtre Capitole de Québec, monument historique habité par le fantôme des grands noms du show-business, est sorti de son état d'abandon grâce à un concept à la fois unique et osé. Pas moins de 17 millions\$ ont été injectés dans la renaissance de l'enceinte, dont l'avenir repose sur les variétés. La venue d'un casino à côté ferait tout de même bien l'affaire...

«Ca fonctionne, très bien merci!», lance Guy Cloutier, des productions du même nom, propriétaire du nouveau complexe de show-business-variétés.

Le Capitole, laissé à l'abandon de 1982 à 1992, servait de quartier général aux Punks de la Place d'Youville à Québec. Même ces marginaux ont accepté, volontiers, de céder leur logement improvisé au nouveau Lido ou Caesar Palace de Québec. «Nous avons investi 1 million\$ dans l'achat de cet immeuble, sans trop savoir quoi en faire au départ.» Guy Cloutier laissait son émotivité délier les cordons de sa bourse. Après un an et demi de recherche, d'analyse et d'études de marché, et quelque 400 pages de plan d'affaires plus tard, le Capitole, le nouveau, allait rallumer ses lumières et ouvrir ses portes au public, le 21 novembre dernier, dans une enceinte entièrement rénovée et modernisée qui respecte l'architecture originale.

Au départ, 4 millions\$ devaient être injectés dans l'aventure. La transformation d'une partie de l'édifice en un immeuble à bureaux figurait dans les plans. Le concept retenu aura finalement nécessité un investissement de 17 millions\$ et écarté les devis originaux. Outre la salle de spectacle de type cabaret, l'immeuble classé monument historique abrite un restaurant haut de gamme et un hôtel de 40 chambres, de facture moderne. C'est l'approche intégration horizontale, une nouveauté au pays pour ce type de complexe, qui se nourrit de la salle de spectacle. Les artistes invités y travaillent, y mangent et y dorment, créant un roulement continu devenu un attrait touristique en soi.

Pour ce faire il a fallu convaincre. Neuf partenaires financiers sont venus appuyer le projet entièrement privé, dont une banque. Les banques n'investissent pourtant pas dans l'hôtellerie, encore moins dans la restauration, et surtout pas dans les salles de spectacles.

«Vous vous imaginez, une banque qui accepte de commettre des fonds dans une belle aventure qui regroupe

ces trois types d'établissement. C'est formidable!» Le prêt de la Banque Nationale aura tout de même été endossé par la Sogic jusqu'à concurrence de 2,3 millions\$.

C'est formidable, et c'est rentable. «Malgré les frais de démarrage, les coûts d'ajustement et les mois plus difficiles de janvier et de février, nous avons atteint l'équilibre financier après seulement quatre mois d'exploitation», a ajouté Jean Pilote, vice-président exécutif des Productions Guy Cloutier.

L'hôtel, à lui-seul, a affiché un taux d'occupation oscillant entre 60 et 70% au cours de ce laps de temps, malgré la période creuse d'après-Noël. Plus de 90 soirs de représentations (spectacles et privées), soit une quinzaine sous le seuil de rentabilité établi pour la première année d'exploitation, ont attiré pas moins de 86 000 spectateurs au cours de ces cinq mois.

Situé à proximité du futur Centre des congrès de Québec, au cœur de ce qu'il est convenu d'appeler le carrefour du tourisme de la Vieille Capitale, la salle de spectacles sert de locomotive au Capitole. Dans un premier temps du moins. Car les Productions Guy Cloutier détient également une option d'achat sur l'immeuble voisin, qui abrite le Cinéma de Paris.

Le maire de Québec n'est plus aussi réfractaire à l'idée de voir un casino s'installer à Québec, réservant cependant son jugement à partir de l'expérience que vivra Montréal et compte tenu des interrogations sur le Manoir Richelieu, et le Cinéma de Paris s'offre en tant que terre d'accueil.

«Ce serait une police d'assurance d'avoir, à nos côtés, un casino, ou tout autre grand pôle d'attraction.» Guy Cloutier pense aux retombées.

Le Capitole appartient désormais à la famille des sites et attraits touristiques de la Vieille Capitale. A cet effet, le transporteur InterCanada offrira, à compter de juin, des forfaits-spectacles au Capitole par le biais d'un grossiste en voyages. Cette alliance, née d'une commandite corporative, vise à répondre à une forte demande des régions. «La demande actuelle dans le domaine du voyage porte sur le choix d'une destination, certes, mais également, et de plus en plus, sur un produit touristique. Le Capitole, et le réseau d'artistes qu'il amène à Québec, s'inscrit dans cette tendance», a fait remarquer Béatrice Pepper, porte-parole du transporteur régional de Canadian International.

Une entreprise est née...dans l'âme d'un édifice.

EMPLOI

Trop ou pas assez de médecins?

PIERRE RACINE
COLLABORATION SPÉCIALE

Selon des études gouvernementales, il y aurait actuellement 693 médecins de trop au Québec. En même temps, diverses régions du Québec exigent d'avoir plus de médecins; d'après les compilations faites à partir de ces demandes, il manquerait de 800 à 1 000 médecins. A Montréal même, selon les études du ministère de la Santé, il manquerait environ 90 médecins.

Comment expliquer ce fatras de contradictions? «Il y a une raison simple, explique Augustin Roy, président de la Corporation des médecins du Québec. La capacité de payer du gouvernement, tout comme dans les autres provinces, est très limitée. Donc il faut diminuer les dépenses de la santé, tout comme celles de la justice, etc. Et quel est la meilleure façon de diminuer les dépenses de la santé? Il y en a deux.

La première: couper les lits d'hôpitaux. Par exemple, si vous sabbrez un hôpital, vous épargnez de 200 à 300 millions\$. La deuxième façon, c'est de diminuer le nombre de médecins; la logique, ici, c'est que plus il y a de médecins et plus il y a de gens qui vont aller les voir, surtout quand on vit dans un régime d'assurance maladie universelle, accessible et gratuit. Qu'est-ce que vous voulez, les soins sont gratuits, pourquoi les gens s'en priveraient-ils? Alors le gouvernement n'a qu'à contingerter l'admission en médecine et la demande va baisser artificiellement à cause des longs temps

d'attente que cela provoque».

«Ce que nous disons, c'est que, tant que nous sommes dans un régime d'assurance maladie universelle, il faut donner aux gens ces services-là et qu'au moins, le gouvernement ait l'honnêteté de donner l'heure juste: c'est-à-dire qu'il tente de réduire la demande de service en réduisant artificiellement l'offre de services».

Dans la même étude, on note que le gouvernement aurait atteint un équilibre en 2006, c'est-à-dire qu'il aurait alors le nombre de médecins souhaité dans son objectif de diminution. Mais si l'on regarde jusqu'en 2016, l'étude note qu'il manquerait 1884 médecins!

Le scénario gouvernemental ressemble donc à ceci: depuis le milieu des années 1980 on a contingenté 15% des admissions en médecine au Québec (on accepte environ 480 étudiants aujourd'hui comparativement à plus de 600 auparavant). La raison n'est pas qu'il y ait un surplus de médecins, mais bien que les coûts de santé croissent trop rapidement. On préfère ce scénario à celui du ticket modérateur qui est politiquement dangereux.

Mais cela veut également dire que vers l'an 2010 il faudra augmenter le nombre d'admissions en médecine dans les universités, comme on l'a fait dans les années 1970. «Alors là, on joue avec des humains, avec la qualité de vie des gens hospitalisés et ça, c'est dangereux, commente Augustin Roy. En fait, le gouvernement fixe lui-même la demande à partir de

ses objectifs de diminution de médecins, qui tiennent eux-mêmes compte de sa capacité de payer mais non des besoins de la population».

Contingenter les admissions en médecine, c'est beaucoup plus sûr que le ticket modérateur: on diminue la demande — et les coûts — à cause de l'effet de dissuasion des listes d'attente. Bien sûr, cela a des effets pervers sur la qualité des soins. Cependant, la logique gouvernementale n'est pas d'augmenter la qualité des soins, mais plutôt de diminuer les coûts sans que cela ne paraisse trop, sans brouhaha politique.

A cet égard la pièce de théâtre du contingentement que joue actuellement le gouvernement est un petit chef d'oeuvre... Mais c'est une politique à courte vue puisque le gouvernement admet lui-même qu'elle va mener à une pénurie grave de médecins vers l'an 2016. Probablement qu'on pourra toujours sauver les meubles dans un de ces états de crise au cours d'un blitz de gestion de pompiers auquel nos gouvernements nous ont habitués.

RELAIS D'AFFAIRES



RELAIS & CHATEAUX
LA FINE FLEUR DES MAÎTRES HÔTELIERS

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY

Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais pour les gourmets-gourmands, classe 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 25 chambres dont certaines avec foyer. Forfait conférence incluant 3 repas, 2 pauses-café, frais de service 140\$ p.p. occ. simple/par jour ou 110\$ p.p. occ. double/par jour.

Pour renseignements: Tél.: (819) 842-2451 Fax: (819) 842-2907

LAURENTIDES / SAINTE-ADÈLE

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE

Ste-Adèle, un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses Salons aménagés pour réunions. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. Classe 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Demandez nos forfaits.

Tél. sans frais de Mt: 514-227-1416 ou 229-2991. Fax: 229-7573

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-LE-RICHELIEU

HÔTELLERIE LES TROIS TILLEULS

À St-Marc-sur-le-Richelieu. Une hôtellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu, où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Merite de la Restauration». 5 salles de réunions disponibles.

Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231

SNC

Avis de dividende

Le conseil d'administration de la société Le Groupe SNC inc. a déclaré un dividende trimestriel de cinq cents (0,05 \$) l'action quant aux actions à droit de vote balbutier de catégorie A en cours et aux actions de catégorie B en cours de la société payable le 8 juin 1993 aux actionnaires inscrits aux registres de la société à la fermeture des bureaux le 25 mai 1993.

Par ordre du conseil d'administration
Y. Laverdière
Secrétaire

Montréal (Québec)
Le 11 mai 1993

Le Groupe SNC inc.

Les services aux É.-U.

Bénéfices en hausse de 9%

Washington (AFP) — Les sociétés de service américaines ont enregistré une hausse de leurs bénéfices de 9% en 1992 à 73 milliards\$ US contre 10,5 milliards\$ US pour leurs homologues industrielles, selon le classement annuel du magazine Fortune des sociétés de service à paraître aujourd'hui.

Les sociétés industrielles ont cependant été victimes des provisions constituées pour satisfaire à une modification des règles comptables en matière de retraites. Sans ces provisions leurs bénéfices auraient été de 70,5 milliards.

Les sociétés de service ont, elles aussi, appliqué cette règle sans laquelle leurs bénéfices auraient atteint 85 milliards.

É D I T O R I A L

Quelle identité nationale?

François Brousseau

Qui est Français? Qui est Allemand? Qui est Canadien? Qui est Québécois? Des bureaucrates passent leurs vies à suer sur ce thème. D'épais volumes sont consacrés à ces questions sempiternelles sur l'identité, la nation — héréditaire ou élective —, la place des immigrants... Questions inépuisables, qui prennent une nouvelle acuité à l'époque de la supranationalité, de la dissolution des liens sociaux traditionnels et des nouveaux métissages, craints ou applaudis. Questions qu'un débat français remet à l'ordre du jour le plus immédiat.

Aes Français sont actuellement à rénover leur Code de nationalité, un document fondamental qui régit l'accès à la citoyenneté de ceux qui, immigrants ou fils d'immigrants, veulent devenir acteurs de plein droit du pays des Lumières. L'une des caractéristiques premières de la réforme envisagée, c'est la nécessité, désormais, de demander formellement l'adhésion à la citoyenneté dans les cas où elle était précédemment automatique.

Selon les partisans de la réforme, l'acte d'adhésion volontaire, à l'opposé de la naturalisation automatique à 18 ans pour les enfants d'immigrés, est une façon de renforcer le lien qui cimentera la «nation citoyenne», dont Ernest Renan disait qu'elle est axée sur «une volonté commune et chaque jour réaffirmée de vivre ensemble».

Les opposants disent au contraire que cette mesure augmentera le nombre d'étrangers sans statut en France, puisque fatalement un certain nombre d'entre ces jeunes fils et filles d'immigrés ne formuleraient pas le désir de devenir Français et, passé un certain délai, se seront eux-mêmes exclus le plus souvent par négligence.

Le modèle de la France — terre des libertés modernes — en matière d'immigration repose sur une capacité intégratrice forte. Terre traditionnellement ouverte aux vents des migrations mondiales et continentales (ce qui est moins vrai aujourd'hui), son modèle n'en était pas moins intransigeant sur l'intégration intérieure: éradication féroce des particularités régionales, assimilation dès la seconde génération des milliers de Polonais, de Portugais, d'Italiens qui ont enrichi au cours des siècles la nationalité française... C'est ce qu'on a longtemps appelé le «rouleau compresseur» républicain.

Tout autre est le modèle germanique, fondé sur le droit du sang, qui accorde plus facilement la nationalité à un descendant d'Allemands ayant émigré au 18^e siècle en Asie centrale, et revenu un beau matin dans la Bavière de ses ancêtres, qu'au fils de Turcs qui vivent en Allemagne depuis 25 ans, lui-même né dans ce pays et totalement acculturé. Un principe d'ailleurs en voie de révision au Bundestag, qui ferait de l'Allemagne — extrêmement généreuse sur l'asile politique mais à peu près fermée sur la naturalisation et l'immigration proprement dites — un pays d'immigration à quotas, un peu sur les modèles américain et canadien.

La force de l'identité nationale et sa capacité à intégrer, voire à assimiler les vagues d'immigrations successives, est aujourd'hui en proie à des tensions qui l'affaiblissent de deux côtés à la fois. D'abord, la souveraineté est remise en cause par les forces supranationales contemporaines: globalisation des marchés, émergence de structures politiques régionales comme la CEE, mobilité économique continentale des travailleurs, «culture» mondiale toujours plus identique à elle-même. Ensuite, la cohésion interne des sociétés et la capacité intégratrice des instruments habituels de ces sociétés — école, armée, marché du travail — est sérieusement mise à mal par différents facteurs.

L'un de ces facteurs affaiblissants, dans une perspec-

tive républicaine, c'est le communautarisme, aussi connu sous le nom de «multiculturalisme». Idéologie officielle (au Canada) ou tendance *de facto* de la société (aux États-Unis), le «multiculturalisme» est perçu dans certains autres pays (notamment la France) comme une bizarrerie voire une horreur, comme la porte ouverte au tribalisme, à la balkanisation, aux revendications catégorielles et aux identités sectorielles qui peuvent potentiellement dissoudre le lien national.

Les ennemis du communautarisme citent le Liban comme exemple extrême de ses dangers. Ils citent aussi les États-Unis, où — pour des raisons au demeurant compréhensibles (oppression passée ou actuelle) — l'action de groupes de pression pas seulement ethniques (langue ou pays d'origine), mais également sexuels (homosexuels), raciaux (Noirs) ou religieux en vient à substituer à l'idée de communauté nationale l'allégeance primordiale au groupe minoritaire, promu référence première de l'identité.

L'optique française est tout autre. Libre à quiconque de pratiquer une religion plutôt qu'une autre, d'être membre d'une association de Noirs, d'Italiens, de joueurs de bridge ou d'adeptes de l'espéranto. Mais de telles allégeances, dans le contexte républicain, ne doivent pas se constituer en sources de pouvoir ou de contre-pouvoir politique reconnues comme telles. Comme on est loin du Canada, où, au nom d'une autre idée de la démocratie, on subventionne au contraire de tels groupes pour qu'ils fassent leur lobbying, parfois féroce opposé aux politiques de l'État!

La France, sous la gouverne d'une droite qui reste jusqu'à maintenant modérée, s'appête à resserrer légèrement l'accès à la citoyenneté en conservant le principe du «droit du sol» opposé au «droit du sang». Sauf que les enfants d'immigrés nés en France devront dorénavant faire l'acte d'adhésion volontaire à la nation qui les accueille au moment de leur majorité.

Si l'on met de côté l'aspect bureaucratique potentiellement encombrant de la chose, cette initiative est, dans son principe, parfaitement recevable et conforme à l'idée de la «nation citoyenne» qui a fait la gloire de ce pays. Aux États-Unis, les immigrants doivent faire une déclaration solennelle d'adhésion aux valeurs américaines pour obtenir leur citoyenneté. Il n'y a rien de mal à de tels rituels de passage.

De la France aux États-Unis, l'idée d'intégration, voire d'assimilation — ce dernier terme étant parfois comparé ici à un crime contre l'humanité par les multiculturalistes les plus fervents — ne contredit pas la démocratie. Malgré les forces qui le remettent en cause, l'État-nation reste le contexte le plus naturel d'une telle intégration.

Quelles leçons pour ici? Un constat en tout cas: le conflit des allégeances bien connu entre Québec et Canada se double d'une tension entre le modèle multiculturaliste pur, et un autre qui aimerait, tant soit peu, se rapprocher de la belle idée de la «nation citoyenne», à la fois ouverte et assimilatrice.

Fascinant sujet de méditation pour un petit peuple toujours en quête de soi, à l'heure où les plus grands s'interrogent eux-mêmes sur leur identité et leur capacité intégratrice.

L E T T R E S

Vers demain

M. Robert Saletti prétend-il chanter juste avec ses lendemains qui chantent... faux dans sa critique de «Demain, la République», de Jean-Louis Bourque?

Je n'appelle pas ça une critique. C'est de la morgue, du sarcasme, qui ne font pas honneur au métier de journaliste que j'ai pratiqué assez longtemps pour pouvoir en parler. Cela ne respecte même pas le travail remarquable d'un auteur qui arrive à exprimer des pensées claires sur des sujets complexes dans un style agréable à lire et fort bien articulé.

Dans ce pays, on a le droit d'avoir un sentiment fédéraliste, mais un journaliste n'a pas le droit d'être aussi ignorant des réalités et il n'est pas de bon ton d'être aussi aveuglément sectaire.

M. Saletti a-t-il trouvé que l'opposition chauvine et mesquine au français dans l'air chantait juste? A-t-il trouvé juste que l'on rapatrie et modifie la constitution sans l'accord du Québec? Trouve-t-il juste qu'il n'y ait même pas 18% d'officiers francophones dans les Forces canadiennes et une proportion encore moindre de pilotes francophones chez Air Canada? En contrepartie, notre taux de chômage est toujours plus élevé que l'ensemble du Canada.

Certains diront que le français dans l'air est une vieille histoire. L'organisation de l'aviation à la sauce fédérale conditionne encore la descente du Québec qui ne tire annuellement que quatre milliards de dollars du tourisme alors qu'en Ontario, c'est trois fois plus.

Pour le Québec, le fédéralisme

chante toujours sur le même ton et penser qu'un Québec souverain est une utopie après les travaux de la Commission Bélanger-Campeau relève de la fumisterie.

M. Saletti devrait prendre sa plume satirique pour nous dire comment les lendemains vont chanter avec le fédéralisme.

Pierre Pourchelle
Beaupré, 17 avril 1993

Quels droits ancestraux?

À lire l'entretien de M. Paul Cauchon avec le juge Dussault, co-président de la Commission royale sur les peuples autochtones, on croirait entendre parler un évêque et non le président d'une commission royale d'enquête qui va coûter à peine 40 millions\$ aux contribuables. Je cite: «Le processus de guérison reste à faire. Nous abordons la question avec humilité. Identifier les convergences et atténuer les différences... la «grande souffrance» de certaines communautés autochtones.»

Les homélies du cardinal Léger ne nous coûtaient pas autant. Et on avait le choix de contribuer ou non. Ce qui n'est pas le cas de la Commission. Il me semble qu'à ce prix une commission royale devrait au moins établir les faits.

Une des premières tâches de la Commission devrait être d'établir les dépenses publiques directes et indirectes qui sont consacrées aux Amérindiens, c'est-à-dire les dépenses spécifiques des gouvernements fédéral et provinciaux de même que les

dépenses découlant des lois d'application générale dans le domaine de la santé, de l'éducation, des pensions de vieillesse, etc. Il me semble que, quand une population est exemptée d'impôts et de taxes, il importe d'établir les dépenses per capita en faveur d'une telle population et de comparer avec les dépenses gouvernementales par citoyen qui a le bonheur, lui, de payer taxes et impôts. Il est temps de lever le voile sur cette question. La vérité libre, dit-on.

A titre de simple citoyen, j'aimerais bien me faire éclairer une fois pour toutes sur la notion de droits ancestraux. Qu'est-ce qui fonde en droit les revendications des Amérindiens du Canada?

Il est beaucoup question aussi d'autonomie gouvernementale ou de nation souveraine. La Commission rendrait service à tout le monde en concrétisant ces notions. Veut-on l'autonomie en matière de dépenses, mais la dépendance au plan des revenus?

Ceci étant dit, je reconnais Amérindiens que les conditions des Amérindiens au Canada sont inacceptables. Je pense qu'avant de chercher des solutions, il importe d'établir les faits. Si à juste titre la Commission a l'obligation de proposer des solutions, je récuse d'avance toute proposition qui ne ferait qu'encourager le parasitisme. On ne peut à la fois vouloir conserver ses traditions et son mode de vie ancestrale et profiter de tous les biens de la société industrielle contemporaine aux dépens du peuple payeur de taxes et d'impôts.

Antoni Gervais
Montréal, 2 mai 1993



Malheureux d'Amérique

L'Amérique est un récent week-end à Chicago. Côté jardin: sur des kilomètres de grâce, le berceau de l'architecture contemporaine, présenté et enseigné par un jeune guide universitaire à l'érudition infinie. Côté cour: les sordides banlieues qu'on croirait fraîchement cicatrisées de quelque bombardement ou émeute, et les restes rouillés de l'ère industrielle qui n'en finit plus d'agoniser. Un pays d'immenses contrastes, comme tous les grands pays, sublime et affreux.

L'Amérique est pour moi une notion aussi neutre que l'Europe. C'est un terme géographique, qui recouvre une région du monde où il fait relativement bon vivre, défauts et qualités confondus. Voilà pourquoi je suis toujours déconcerté devant l'anti-américanisme que professe une bonne partie de l'intelligentsia canadienne. La répulsion que les États-Unis lui inspire dépasse l'irritation entre voisins, et la crainte d'être ou ignoré ou écrasé par une aussi grande puissance. Elle me paraît relever — que les beaux esprits multiculturalistes torontois me pardonnent — des plus purs mécanismes du nationalisme ethnique, celui qu'on reproche dans les mêmes cercles aux Québécois comme aux Serbes ou aux tribus mal lavées de l'ancien empire soviétique.

Je l'ai enfin compris grâce à un ouvrage partout salué comme le dernier clou, bien mérité, de la disgrâce politique de Brian Mulroney. L'essayiste Lawrence Martin, une des lumières du journalisme canadien, vient de publier chez McLelland & Stuart *Pledge of Allegiance*, sous-titré *The Americanization of Canada in the Mulroney Years*. Titre remarquable d'efficacité, qui ramasse toute sa thèse. Le Canada n'était pas au départ un pays d'Amérique, puisqu'il «s'américanise», et l'allégeance si claire du premier ministre canadien à cette Amérique est une sorte de trahison, un serment à l'ennemi.

Ottawa et Toronto ont produit des tablettes pleines de livres des lamentations du même genre, avec une recrudescence depuis l'accord de libre-échange. John Saul, Maud Barlow,



LISE
BISSENETTE

Brooke Jeffrey, Jack Granatstein, Farley Mowat, pour n'en nommer que de connus, ont pleuré sur la fin du rêve non-américain qu'était le rêve canadien. Mais l'exposé du journaliste, plus que le lyrisme et l'emportement des polémistes ou romanciers, révèle la vraie nature de l'anti-américanisme comme nationalisme ethnique. «Étroit» dit-on chez les gens qui nous font la leçon.

Le terme «américain» n'est pas, pour ce monde, un adjectif neutre. Il recouvre un caractère national, un stéréotype qui se passe de définition, aussi insidieux qu'indicible. Comme dans «les noirs», «les juifs», «les arabes», «les homosexuels», ces ensembles à mépriser et à craindre à la fois. On vous donne à entendre — subtilement dans ce monde de la correction politique — que l'américanité est faite de grossièreté, de violence, de domination, tandis que la canadienité s'abreuve à la compassion, la maîtrise, la modération. Des lors c'est nous contre eux, selon le script classique des luttes ethniques.

Le glissement, nous expliquent-ils, commence par la contamination. Brian Mulroney et tous ses proches qui ont ouvert la porte aux Américains, ont subi des radiations dangereuses dès leur plus jeune âge. A quatre reprises, on nous redit l'histoire écrite mille fois du gamin Mulroney qui poussait avec fierté une chanson pour le patron américain de Baie-Comeau (et si le patron avait été canadien?), ce qui l'a destiné à devenir le «chien de poche» des Reagan-Bush. Quant aux autres, on finit toujours par découvrir qu'ils ont été des «border boys», élevés trop près de la frontière (la majorité des Cana-

diens sont en effet collés dessus). Celui-ci jouait au baseball avec eux, cet autre avait chez eux un emploi d'été, celui-là a fait ses études au Sud, et le père d'encre un autre traitait son salaire d'une filiale. Tous des colonisés, comme dirait M. Laurin.

Une fois contaminé, on se met à leur ressembler, et c'est bien laid. Ce qu'on reproche le plus à Brian Mulroney, ce n'est pas d'avoir changé le Canada quant au fond, c'est de ne pas avoir maintenu la façade. Brian Mulroney reconnaît «trop franchise» le lien Canada-USA, sa politique étrangère diffère peu de celle de Trudeau mais son discours ne s'en dissocie pas «aussi ostensiblement», il a eu tort de faire admettre le Canada à l'Organisation des États américains car le Canada a ainsi renoncé à son «desir d'être vu comme transatlantique et libre des basques américaines». «Peu importe que la réalité soit autre», écrit Martin en se réclamant d'une remarque de Teddy Roosevelt, «le Canada devait être capable de jouer le rôle d'un pays indépendant». «Acting the role», jouer la comédie.

On est contaminé, on singe l'autre, et la première chose qu'on sait, on se retrouve à partager profondément ses valeurs, à les laisser s'installer dans les nôtres. L'âme est touchée. Mulroney et ses amis en sont là, ils ont des «instincts» américains, un «état d'esprit» américain. Tout est perdu. Parce que l'union économique même inexorablement à l'union politique, nous finirons par avoir un pays hybride, un métissage de nos manières et de l'American Way. Fatale perspective, fin de la pureté, «traverse finale de la frontière psychologique».

Ne vous y trompez pas, ce nationalisme du dix-neuvième siècle, fondé sur l'opposition des caractères nationaux et l'accusation du traître, est dit dans une langue du vingtième, reportage sophistiqué aux apparences objectives. D'une citation à l'autre, il se réclame des grands esprits du Canada contemporain, de la culture, et d'une vision généreuse. Mais ses exclusions sont plus fermes, à tous égards, que celles de la littérature péquiste ou bloquiste d'aujourd'hui. Drôle de revirement.

À P R O P O S

... du sida chez les femmes

Le nombre de femmes infectées par le VIH augmente considérablement et de plus en plus nombreuses sont celles qui s'infectent par contacts hétérosexuels. La majorité des femmes sidéennes ont entre 20 et 39 ans au moment de leur diagnostic (CQCS, 1992). Elles ont donc été infectées au cœur de leur vie sexuelle et reproductive. Les données de surveillance de l'épidémie sont basées sur les cas déclarés, de façon non-nominale, grâce à la collaboration des médecins. En date du 15 juillet 1992, il y avait 199 femmes sidéennes au Québec, le plus haut taux pour le Canada (CQCS, 1992). A vrai dire, deux tiers des Canadiennes qui ont le sida sont québécoises et la plupart d'entre elles vivent dans la région urbaine de Montréal. Puisqu'on estime qu'il y a entre 30 et 50 porteurs du VIH pour un seul cas de sida (Blais et Lafond, 1990), le Québec compte le plus grand nombre de femmes séropositives au Canada. Des études de séroprévalence permettent d'identifier certaines caractéristiques

des femmes séropositives. Hankins (1989) observe que chez un échantillon de femmes âgées de 15 à 44 ans, qui ont accouché entre 1989-1990, une femme sur 591 était infectée par le VIH. Une autre étude (Hankins, 1991) démontre que les taux augmentent dans les populations des femmes provenant de quartiers pauvres (1:380) et du milieu carcéral (1:15), et chez les femmes utilisatrices de drogues injectables-UDI (1:8). Cela dit, si on tient compte du fait que la période d'incubation depuis l'infection initiale jusqu'au sida puisse dépasser 10 à 13 ans, qu'il y ait des difficultés particulières liées au diagnostic de la maladie chez les femmes et que plusieurs d'entre elles vivent dans des conditions socio-économiques qui réduisent leur accès à de l'information et aux services de santé, ces statistiques ne sont guère rassurantes.

Tiré de Santé mentale au Canada, ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada, déc. 1993

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

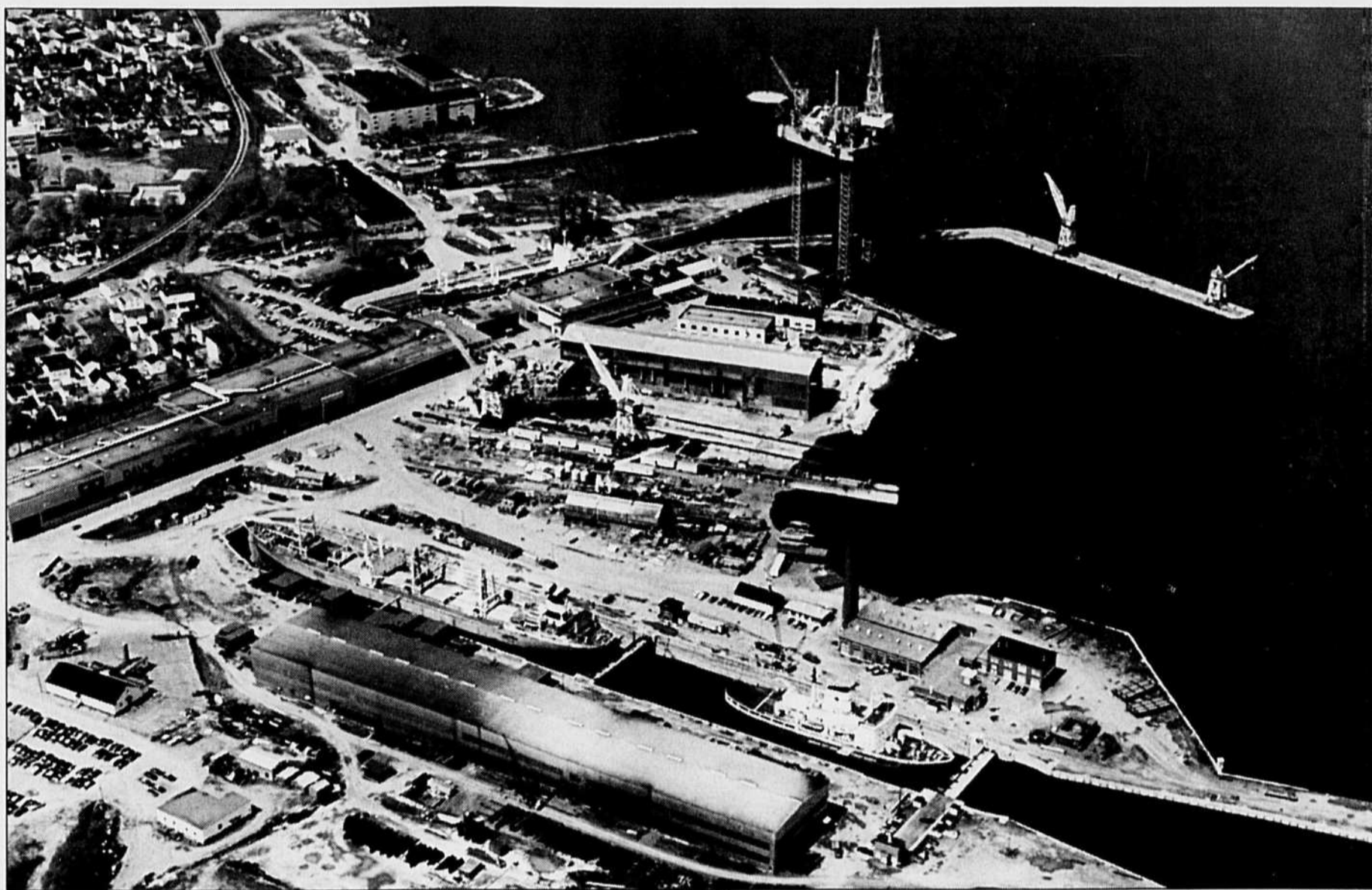
F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Régime de transition

Une vision syndicale du fameux contrat social dans l'entreprise

PIERRE PAQUETTE

Secrétaire général
Confédération des syndicats nationaux

L'entente conclue à la MIL-Davie de Lauzon, d'une durée de quatre ans, est reliée à l'injection de fonds gouvernementaux plutôt qu'à un investissement privé. Les augmentations de salaire sont définies pour l'ensemble de la période.

Depuis quelques temps, en particulier à la suite de déclarations publiques du ministre de l'Industrie et du Commerce, Gérard Tremblay, des observateurs du monde du travail parlent beaucoup d'un «nouveau contrat social» dans l'entreprise. Le ministre, dans son allocution au Congrès des conseillers en relations industrielles du Québec en septembre 1991, en parlait pour la première fois.

Il donnait alors en exemple deux entreprises (Atlas de Tracy et Marine Industries de Lévis) dont des syndicats sont affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Dans son discours, le ministre soulevait une question extrêmement pertinente, celle de la coopération entre employeurs et employés comme avantage comparatif pour le développement économique et social de la collectivité québécoise. Par contre, en limitant la portée de ces soi-disant «contrats sociaux» au niveau de l'entreprise, il sous-estimait l'ampleur des phénomènes en cause. En effet, actuellement, ce sont toutes les règles du jeu dans la société qui sont en redéfinition, et pas seulement celles dans l'entreprise. Nous vivons présentement une période de transition entre un modèle de développement, celui qui suivit la Deuxième Guerre mondiale, et un nouveau dont nous ne voyons que quelques éléments émerger.

C'est cette remise en question du modèle de développement de l'après-guerre et des relations de travail qu'il impliquait, qui provoque aujourd'hui l'apparition de nouveaux enjeux dans les relations patronales-syndicales, notamment en ce qui a trait aux nouvelles formes d'organisation du travail.

Ainsi, depuis 1984, la CSN a entrepris une réflexion systématique visant à «élargir le champ du négociable» dans les conventions collectives avec les employeurs. Nous constatons alors, et

la réalité économique et syndicale depuis lors nous le confirme davantage, que l'approche traditionnelle de négociations basées sur les seules améliorations salariales et les conditions de travail, ne suffisait plus à protéger adéquatement les intérêts des travailleuses et des travailleurs que nous représentons. Dans certains cas extrêmes, nous nous sommes retrouvés devant des fermetures d'entreprises quelques jours après avoir conclu d'excellentes conventions collectives. Peu à peu, nous en sommes venus à définir et à préciser de nouveaux objectifs de fond visant à négocier, à travers la convention collective, une capacité d'intervenir sur le présent et l'avenir économique de l'entreprise.

La CSN cherche donc à négocier de nouveaux droits pour les travailleurs et leurs syndicats au sein de l'entreprise, à élargir la place qu'ils occupent dans celle-ci, à définir pour chaque syndicat une stratégie afin d'avoir une prise sur l'environnement de l'entreprise. Bref, faire en sorte que les travailleurs puissent influencer les grandes décisions quant au fonctionnement et à l'avenir de l'entreprise à partir de mécanismes convenus entre l'entreprise et le syndicat.

On parle bel et bien ici de nouveaux droits conventionnés pour les travailleurs et leurs organisations syndicales. On devine déjà la réticence du patronat à l'endroit de ces orientations qui impliquent un nouveau partage du pouvoir dans l'entreprise.

Deux remarques s'imposent pour éviter les confusions qui ont cours actuellement dans certains milieux patronaux et gouvernementaux sur la signification de cette volonté syndicale d'implications dans l'entreprise.

La première touche l'allongement des durées de conventions collectives. Pour la CSN, la recherche de nouveaux droits économiques dans l'élargissement du «champ du négociable» dans l'entreprise n'a aucun rapport avec l'allongement des périodes de paix industrielle que certains exigent comme étant la condition *sine qua non* du progrès économique social. La CSN n'a pas d'objection de principe à ce que des syndicats acceptent pour une période plus longue de substituer à l'exercice du droit de grève un mécanisme de renouvellement de convention collective crédible, efficace et juste qui permette le maintien et l'amélioration des droits et conditions de travail de ses membres.

Mais, toute proposition en ce sens doit être examinée à son mérite et s'appuyer sur un contexte économique propre à l'entreprise concernée. De plus, renoncer temporairement à l'exercice du droit de grève pour

une période plus longue, doit s'accompagner de garanties supplémentaires pour les travailleurs concernés.

Ce qui importe, ce n'est pas tant la durée d'une entente, mais bien les objectifs qu'elle vise.

La seconde remarque touche l'utilisation même de l'expression «contrat social». Selon nous, cette expression qui fut utilisée pour décrire l'entente conclue à Sorel aux Aciers Atlas, et reprise dans des cas de plus en plus nombreux, est une enflure verbale qui porte à faux.

Un contrat social suppose, dans notre esprit, que l'ensemble de la société contracte explicitement ou implicitement, notamment à travers l'État et des intervenants sociaux et économiques représentant les intérêts de diverses classes sociales, un ensemble d'engagements, d'institutions, de lois et de règles de fonctionnement auxquelles tous s'engagent à se conformer.

L'entente d'une durée de six ans survenue à Sorel fin 1990, porte sur un mécanisme de renouvellement d'une convention collective entre un syndicat et une entreprise, sur un engagement d'investissement de cette dernière et sur de nouveaux droits économiques consentis au syndicat et à ses membres. Il s'agit en fait d'un contrat économique et de travail collectif qui couvre un champ plus large que le cadre traditionnel de la convention collective.

C'est déjà beaucoup. Évidemment, il y a ici une dimension politique et sociale nouvelle dans la mesure où une entente du domaine des relations de travail comporte une obligation d'investissement qui aura un impact certain sur la croissance de l'emploi dans une entreprise d'une région durement atteinte comme d'autres par des fermetures d'entreprises et par le chômage. Mais cela demeure tout de même

indirect comme effet.

L'entente conclue à la MIL-Davie, d'une durée plus courte (quatre ans), est du même ordre sous des formes différentes. Elle est reliée à l'injection de fonds gouvernementaux plutôt qu'à un investissement privé. D'autre part, les augmentations de salaire sont définies pour l'ensemble de la période à la MIL-Davie, alors qu'à Sorel, des négociations sont prévues cette année à ce sujet avec un mécanisme d'arbitrage en cas de désaccord.

Comme on le voit, ces contrats n'ont de «social» que le nom que leur a attribué le ministre Tremblay.

La CSN est cependant disposée à contribuer et à participer au développement ou à la mise sur pied de mécanismes et éventuellement d'institutions qui permettraient aux organisations syndicales et à des vis-à-vis patronaux représentatifs de contracter des engagements mutuels plus larges que ceux actuellement possibles dans un cadre de conventions collectives à l'échelle de l'entreprise.

À travers l'action récente de la CSN et de ses syndicats affiliés visant à accroître les droits économiques de nos membres dans l'entreprise, nous cherchons à réduire le nombre de décisions de gestion à trop courte vue pour plutôt induire d'autres décisions de gestion qui maintiennent et créent des emplois de qualité tout en servant l'intérêt à long terme de l'entreprise et de la société québécoise.

Quelles sont les conditions qui permettent ces ententes «associatives» puisqu'elles impliquent un degré plus ou moins important d'association entre l'employeur et les syndicats?

Tout en rappelant qu'à cet égard, il n'existe pas de modèle à imiter ou de recettes toutes faites, on doit

remplir un certain nombre de conditions nécessaires pour que le syndicat puisse s'associer à une telle démarche, si ses instances démocratiques le décident.

L'extrait d'une entente «associative» conclue en novembre 1992 illustre quelques-unes de ces conditions dans le cadre d'une formule de gestion participative. Parmi les objectifs recherchés, on peut lire que cette entente vise à:

«Assurer la viabilité des opérations de l'usine de Beauharnois, en recherchant les moyens d'assurer sa compétitivité, tout en maximisant le niveau d'emploi. Cela en développant le potentiel humain et technique de l'entreprise et en favorisant l'engagement de toutes les énergies dans ce projet, afin de promouvoir le respect de l'environnement et garantir à nos clients une qualité de produit et un service irréprochable.

Promouvoir le développement de relations égales et harmonieuses entre les employés-es, les salarié-es syndiqués et les cadres, et retrouver la fierté, dans l'accomplissement d'un travail enrichissant et le respect des compétences de chacun.»

Comme on le voit, de tels objectifs ouvrent des possibilités extrêmement importantes pour les travailleuses et les travailleurs.

Bien sûr, il est souvent pénible de se battre pour la simple survie des emplois. Mais la volonté de reprendre en main l'organisation du travail apporte une leur d'espoir.

Désormais, les travailleurs du secteur privé et du secteur public veulent avoir leur mot à dire sur les destinées de l'entreprise ou de l'établissement où ils oeuvrent. Ils exigent la transparence économique, le fonctionnement par consensus et la responsabilisation dans leur travail.

Une telle orientation exige cependant un renouvellement de l'action syndicale et impose des dépenses d'énergie et d'acquisition de connaissances énormes.

Ce n'est qu'à ce prix que l'action syndicale restera efficace et le syndicalisme pertinent et agissant dans la société québécoise.

Ce qui importe, ce n'est pas tant la durée d'une entente, mais les objectifs qu'elle vise.

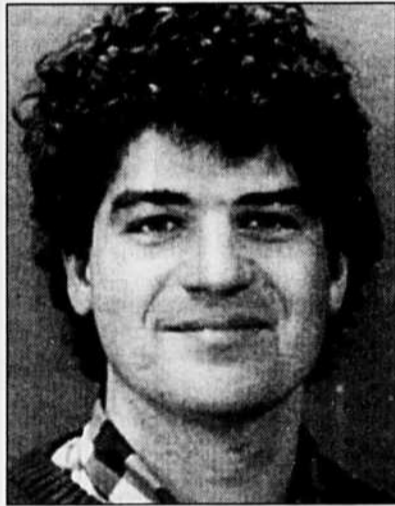


PHOTO FC

Pierre Paquette: «Nous vivons une période de transition entre le modèle de développement qui suivit la Deuxième Guerre mondiale, et un nouveau modèle dont nous ne voyons que quelques éléments émerger.»

Une affaire dans le filet

Le jugement du plus haut tribunal du Québec dans le dossier Adams est moins défavorable aux autochtones qu'on ne l'a laissé entendre

PAUL DIONNE
Avocat à Montréal

Le 23 mars dernier, la Cour d'appel du Québec rendait jugement dans l'affaire George Weldon Adams.

Tant le titre, «La Cour d'appel n'a pas mordu», que le contenu d'un article que LE DEVOIR publiait le lendemain donnaient à penser que ce jugement n'était qu'une rebuffade pour les Mohawks, qui auraient eu l'impertinence de plaider des arguments spécieux. Pourtant, même si deux juges de la Cour d'appel sur trois ont rejeté le pourvoi de George Weldon Adams, une lecture attentive de l'opinion majoritaire et de l'opinion dissidente, toutes deux également étoffées, convainc que le plus haut tribunal du Québec n'a pas encore démenté l'écheveau des droits ancestraux.

L'affaire se résume ainsi. George Weldon Adams, un Mohawk d'Akwesasne, était accusé d'avoir pêché la perchaude dans le Lac Saint-François à l'aide d'un filet, sans détenir le permis requis en vertu du Règlement de pêche du Québec. Adams alléguait que cette exigence lui était inopposable en raison de ses droits ancestraux enchâssés dans la Loi constitutionnelle de 1982.

Aux yeux du juge Beaugrand, auquel

se joint le juge Proulx, Adams n'a pas réussi à faire la preuve d'un droit ancestral de pêche relié à un titre foncier aborigène. Selon lui, un droit ancestral de pêche n'a pas d'existence autonome mais découle nécessairement d'un titre foncier, plus vaste, propre aux premiers occupants du territoire.

Le juge Rothman, qui aurait acquitté Adams, se démarque de ses collègues en affirmant, comme l'avaient fait les deux juges des cours inférieures, qu'un droit ancestral de pêche peut exister de façon autonome.

Si l'autonomie du droit ancestral de pêche divise les juges Beaugrand et Rothman, ceux-ci ne s'entendent pas davantage sur une autre question d'égale importance: l'existence d'un titre foncier aborigène présuppose-t-elle un établissement là où il est revendiqué, ou bien le simple exercice de ses attributs (pêche, chasse, cueillette), à l'occasion de la fréquentation des lieux, suffit-il à le fonder?

Selon le juge Rothman, un titre aborigène pourrait naître d'une fréquentation régulière des lieux pour y chasser et y pêcher. Le juge Beaugrand, en revanche,

exige de ceux qui invoquent ce titre, la preuve que leurs ancêtres se sont établis en ces lieux.

Bref, on ne peut dire que le jugement Adams soit très concluant sous les aspects essentiels du litige.

Par ailleurs, tant dans l'opinion majoritaire que dans l'opinion dissidente, on remarque un

On remarque un souci de la Cour d'appel d'interpréter l'histoire, la loi et la jurisprudence avec plus d'égards pour les Amérindiens.

Par exemple, en adoptant les règles de preuve de la Cour suprême concernant le titre aborigène «en Common Law», le juge Beaugrand réfute implicitement l'argument selon lequel le titre aborigène «en Common Law» n'aurait aucune pertinence au Québec. Par le fait même, il

jette comme «exagérément contraignantes» les règles de preuve du titre aborigène de la Cour fédérale, auxquelles s'étaient ralliés les tribunaux inférieurs du Québec. Le juge Rothman s'associe à cette réputation.

Ce dernier, en outre, désavoue la prétention selon laquelle la Proclamation royale de 1763 ne confirme et ne protège les droits des Amérindiens, dans les limites géographiques originelles de la province de Québec, que là où les Français les avaient autorisés à s'établir. Quant au juge Beaugrand, tout en «réservant» les arguments du Procureur général du Québec à ce sujet, il écrit tout de même ceci: «La Proclamation avait pour but, à l'intérieur de la colonie du Québec de 1763, qu'on ne dépasse pas les Indiens des terres qu'ils occupaient.»

Enfin, il s'infère de l'opinion de chacun des trois juges que les Indiens ayant conservé un droit de pêche ancestral ou issu de traité, n'ont pas besoin du permis requis par le Règlement de pêche du Québec pour pêcher au filet.

En somme, malgré ses conclusions défavorables à l'appelant, le jugement Adams dénote une évolution certaine de la Cour d'appel du Québec dans son souci de tenir compte de la preuve historique et anthropologique, de même que dans sa volonté d'interpréter libéralement la loi et la jurisprudence.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Claude Beaugrand, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veat, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphanie Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Livres); à l'information économique : Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutilleul, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chappleau (caricaturiste); à l'information sportive : Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Ducloux (commissaire), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Corbeil (adjointe), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise-Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Lafleur (réceptionniste). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), Raymonde Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabert (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Louis Simoneau. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Pierre Coton, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Désirée Szucsany, Marc Vigneault.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SOUVERAINETÉ Seul Robert Bourassa était régulièrement informé

SUITE DE LA PAGE 1

sion juridique, du défunt comité constitutionnel et du comité exécutif, ainsi que de Michel Bissonnette, ancien président des Jeunes libéraux.

Au cours d'une entrevue au DEVOIR, Me Allaire a expliqué que de très rares personnes étaient au courant de l'existence de ce comité, dont les délibérations avaient un caractère confidentiel peu commun.

Seul le premier ministre Robert Bourassa était régulièrement informé de l'évolution des travaux.

La direction du parti considérait l'hypothèse qu'aucune entente n'émane des pourparlers constitutionnels. Le cas échéant, c'est le rapport de ce comité secret sur la souveraineté qui aurait fait l'objet d'une résolution à l'intention du congrès du 29 août 1992, qui a finalement endossé l'accord de Charlottetown.

La seule copie qui a survécu au défunt comité, celle de la cinquième version, a alors été soigneusement remise dans le coffre-fort du secrétariat central.

Les précautions prises par la direction du PLQ s'expliquent à la seule lecture de ce rapport impétueux, porteur d'une sévère condamnation du fédéralisme canadien et d'un vibrant plaidoyer en faveur de la souveraineté du Québec. On y retrouve la plupart des arguments qui alimentent les discours du Parti québécois.

Ainsi, on peut y lire que «les deux visions opposées du Canada se neutralisent dans un jeu de somme nulle qui contribue à rendre le pays de moins en moins gouvernable tout en paralysant tout effort sérieux de réforme. Elles resteront irrécyclables tant et aussi longtemps que la discussion reposera sur des principes tels que la reconnaissance pour le Québec d'un statut de société distincte et la nécessité peu réaliste d'octroyer les mêmes pouvoirs à chacune des dix provinces qui forment le Canada d'aujourd'hui».

Un peu plus loin, les auteurs établissent leur diagnostic de l'impasse constitutionnelle. «La faute incombait aux deux visions discordantes du pays que professent le

reste du Canada et le Québec ainsi qu'à la structure très lourde du fédéralisme et à l'impossibilité dans des négociations à 11 ou 12, voire à 17 parties de prendre les décisions de nature à satisfaire à tout le moins les peuples fondateurs de la Confédération de 1867.»

Dans l'optique de l'accession à la souveraineté, le comité secret a alors articulé une démarche qui démontre bien que même en juin 1992, le rapport Allaire était encore bien vivant dans l'esprit des dirigeants libéraux:

- «La démarche poursuivie par le gouvernement du Québec passe par un référendum tenu sur l'ensemble du territoire québécois. Un tel référendum sur une proposition claire et précise découle directement de la position adoptée par le PLQ, lors de son dernier congrès des membres en mars 1991.»

- «Le référendum que nous tiendrons conformément à la loi 150 proposera aux Québécois d'exercer leur droit à la souveraineté tout en posant les jalons d'une nouvelle Union économique canadienne aux pouvoirs renforcés.»

- «Le référendum visant à établir clairement la volonté du peuple québécois aura lieu le1992, dans l'ensemble du Québec. Le gouvernement du Québec travaillera à susciter l'adhésion massive des Québécois à la formule innovatrice et raisonnable qu'il propose pour l'avenir.»

- «L'appui d'une majorité de Québécois à la proposition référendaire du gouvernement du Québec amènera le Québec à proclamer immédiatement sa souveraineté. Par la suite, un délai d'un an est prévu pour la mise en place des structures politiques que commande la nouvelle Union économique canadienne.»

Au plan juridique, le rapport prévoit l'adoption par l'Assemblée nationale, dans les meilleurs délais, d'une constitution québécoise de façon à exprimer dans un texte fondamental l'attachement des Québécois à des valeurs communes «qui devront se refléter dans toutes les institutions de ce nouvel État». Constitution devant inclure notamment les éléments suivants:

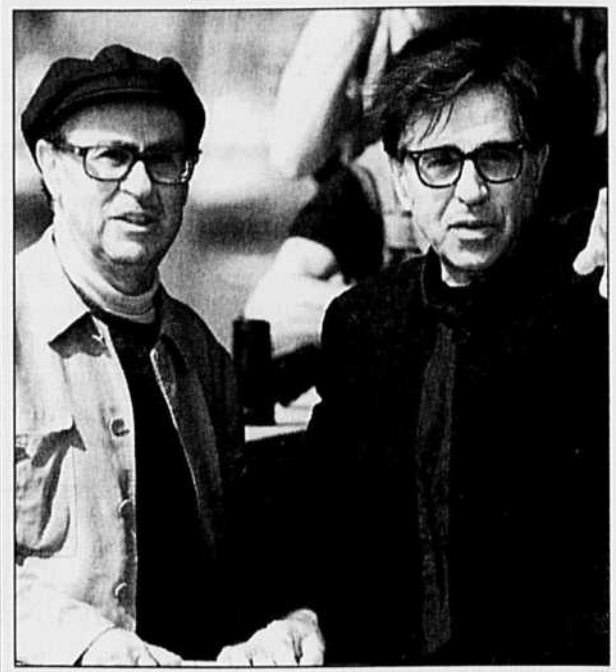
- la déclaration de la souveraineté du Québec;
- l'enchaînement de la Charte québécoise des droits et libertés, outil essentiel de la protection des individus adopté en 1977;
- l'Assemblée nationale devient l'unique organe législatif au Québec et ses pouvoirs ne peuvent être dévolus à d'autres sans son consentement exprès;
- la reconnaissance des droits des anglophones à gérer et à développer leurs propres institutions.

A l'instar du rapport Allaire et du Bloc québécois, le comité secret proposait par ailleurs le maintien d'un lien politique, la création d'un parlement de l'Union composé de représentants élus au suffrage universel au prorata de la population des sociétés formant cette Union.

Conscients qu'il ne serait pas mince tâche de vendre le projet souverainiste aux militants libéraux, dont le congrès était prévu pour la fin août, les membres du comité secret ont repris la plupart des arguments servis par le PQ au fil des années, et concernant surtout les coûts de la transition:

- «Globalement, nous estimons que les coûts de transition directs et indirects inhérents à la proposition de gouvernement du Québec peuvent s'élever à environ 1,5% du PIB durant une période de transition que nous entendons réduire au strict minimum. Ces coûts seront compensés progressivement par l'élimination du doublement de certaines fonctions gouvernementales ainsi que par les gains nés d'une reprise en mains de certains leviers politiques et économiques par le Québec.»

Le rapport conclut: «La démarche référendaire, proposant la souveraineté du Québec et un partenariat de sociétés ou d'États égaux en vue de leur mieux-être commun, est amorcée dans la perspective d'une entente harmonieuse et d'une acceptation de la part du Québec de toutes ses responsabilités fondamentales à l'endroit de ses citoyens, des citoyens du reste du Canada et des autres pays du monde.»



Les frères Tavianis étaient de passage sur la Croisette, hier, à Cannes.

CANNES

Le retour de Malle

SUITE DE LA PAGE 1

Malle se retrouve président du jury, et la plage est toujours peuplée de belles bronzées aux tenues minimalistes. Rien n'a vraiment changé.

Mais une institution, née à l'heure des contestations «soixante-huitardes», n'a pas renié ses idéaux du temps. Il s'agit de la Quinzaine des réalisateurs qui fait partie du festival tout en demeurant un peu en retrait, avec son propre programme, et ses salles de projections à l'autre bout du monde.

Pour bien des journalistes, le festival de Cannes se résume surtout aux films en compétition, ce sont ces «palmissables» qui font la manchette du monde entier. Mais pour plusieurs cinéphiles — et pour les critiques qui réussissent à s'échapper de la compétition — la Quinzaine est la vraie manne de petits films d'auteurs. Elle a été créée en 69 pour contester les choix officiels, trop politiques, trop commerciaux. Elle est restée fidèle à elle-même.

Vendredi soir, pour donner le coup d'envoi des célébrations de son quart de siècle, la Quinzaine présentait *The Snapper*, du Britannique Stephen Frears, une comédie grinçante sur les déboires d'une petite jeune fille enceinte dans la très catholique Irlande. Et Frears a remporté le pari d'être drôle, sur un sujet impossible. Vive la Quinzaine!

C'est donc souvent loin des feux de la compétition que ça se passe vraiment: à la Quinzaine, à la Semaine de la Critique, dans la catégorie *Un certain regard*. On va voir au détour un superbe film espagnol de Pilar Miro (les réalisatrices sont nombreuses à Cannes cette année). *El Pajaro de la Felicidad*, sur une musique de Jordi Savall, racontant une femme vieillissante qui redécouvre le sens du don et de la vie dans une campagne andalouse dont la beauté vous coupe le souffle.

Rien à faire: le Québec brille surtout par son absence à Cannes cette année. Seul Robert Morin avec son *Requiem pour un beau sans cœur* nous représentait à la Semaine de la Critique. «C'est un film sur l'élasticité de la morale, expliquait le cinéaste aux spectateurs. J'espère que vous allez vous en tirer vivant...» Ils ont gardé tous leurs morceaux. Je suis allé revoir le film hier, dûment sous-titré en «vrai français», histoire de tâter la réaction du public — tiède, il faut le dire. Les cinéphiles de Cannes ne riaient pas ni ne tremblaient aux dernières heures de ce psychopathe assassin.

Et que se passe-t-il, me demanderez-vous, du côté de la compétition? La projection en fin de semaine de *Body Snatchers* de l'Américain Abel Ferrara, film de la catégorie *Alien* rempli d'effets spéciaux sur fond de décomposition des corps a laissé une impression de désolation sur son passage. Sa présence en compétition officielle vient confirmer ce que tous savaient depuis le début: la grande faiblesse de la production américaine du cru cannois 93, et ses chances nulles de remporter la palme. Ou sont les cinéastes indépendants qui font la force de l'autre cinéma américain? Les frères Cohen? Les David Lynch? Pas ici.

Jusqu'à maintenant c'est sans contredit l'ultra-contemporain *Naked* du Britannique Mike Leigh qui domine la compétition. Son film pourrait ressembler à une sorte de *Midnight cowboy* londonien mis en scène 25 ans plus tard, à l'heure d'une fin de siècle sans espoir. Je ne serai pas du tout étonné que son interprète David Thewlis remporte le prix d'interprétation masculine pour sa noire et puissante prestation.

L'Amérique latine connaît une absence remarquable au programme de Cannes. Seul *L'Homme sur les Quais* de l'Haïtien Raoul Peck était retenu. En compétition, tout de même, où il ne fait pas d'étincelles. Même si l'action se situe au moment du duvaliérisme, avec tout ce que l'époque suppose de sang, de pleurs et d'horreur, le film a raté le passage de l'émotion et laisse étrangement sec.

Je ne vous entretiendrai pas longtemps de *Louis, enfant roi*, de Roger Planchon, fresque historique française, indigeste, interminable, et du plus haut pompier. Mais hier, cette compétition dont on attend encore les canons tonnans, nous réservait quand même une belle surprise, une très belle...

Fiorile, la dernière oeuvre des frères Tavianis venait nous prouver que le cinéma italien n'est pas mort. Et que parfois, l'espace d'un film qui suit sur plusieurs générations une famille italienne, il envoûte comme à ses plus beaux jours.

Pourtant si Méditerranéens, des fois les Tavianis font penser à Bergman, dans la façon de filmer ces peurs d'enfants, dans la luminosité des images aussi, dans leur mélancolie souterraine. Vittorio et Paul Tavianis étaient là, hier en conférence de presse, vieux habitués de Cannes à qui les journalistes s'entêtent à poser la même question: Le cinéma italien est-il vraiment à l'agonie? Et eux, d'une même voix, en entrevue comme dans leurs films, de répondre avec la même patience: «Oui, nous attendons le nouveau Messie. Comme on l'attendait jadis. A notre arrivée à Rome, il y a quarante ans, un mendiant était assis dans la rue avec un écriteau arborant: Je faisais du cinéma. Je suis ruiné. Donnez-moi la charité.»

«Des pessimistes, d'ajouter les Tavianis, il y en aura toujours...»

LAVAL Mouvances libérales, machine péquiste

SUITE DE LA PAGE 1

plupart d'allégeance libérale, se sont généralement entendus pendant 15 ans sur le choix d'un maire.

Ainsi en 1973, la famille Rizzuto tenait les cordons de la bourse électorale du futur maire Lucien Paiement, tandis que Gilles Vaillancourt, appuyé par ses frères, figurait dans sa liste de conseillers.

Les premiers y gagnèrent un permis pour exploiter la carrière qui devait leur assurer fortune; le second y trouva une plate-forme pour sa future carrière hors du magasin de meubles qu'exploite encore sa famille.

Les choses se sont vraiment gâtées en 1981 avec l'élection surprise de Me Claude U. Lefebvre, fondateur du PRO. Devant la mutinerie au sein de ses propres troupes en 1983, une révolution d'ailleurs bénie par les Rizzuto, le maire Lefebvre eut l'idée géniale de confier la présidence du comité exécutif de la Ville au chef de l'opposition, le transfuge Gilles Vaillancourt, qui lui assura sa réélection en 1985.

En 1989, lesaisisseurs d'élections virent dans le départ du maire Lefebvre l'occasion d'installer leur candidat, Claude Asselin, aujourd'hui directeur général de la Ville. Mais c'était sans compter les ambitions personnelles de Gilles Vaillancourt qui se passa de la traditionnelle bénédiction et fit cavalier seul sous la bannière du PRO.

Allié hier, Jean Rizzuto devait alors s'avérer l'ennemi du jour. Le grand argentier de la ministre Lise Bacon déploya ainsi énergies et ressources pour faire élire Jean-Paul Théorêt, mais sans succès.

Depuis, l'inimitié est grande entre Vaillancourt et Rizzuto qui admet n'avoir jamais digéré de voir son frère, le sénateur Pietro, ridiculisé par le maire de Laval devant

un parterre de ministres et de députés. L'animosité se nourrit aussi de conflits d'ordre privé entre les deux familles qu'ont exacerbées les courses au leadership des libéraux fédéraux et provinciaux.

Les Rizzuto n'ont jamais caché leur préférence pour Claude Ryan et Jean Chrétien; les Vaillancourt, leur affection pour Raymond Garneau et Paul Martin.

Lors du référendum sur l'accord de Charlottetown, le maire Vaillancourt a commis l'impair de laisser le directeur du contentieux de la Ville, Me Jean Allaire, prendre la tête du rassemblement des libéraux pour le non, et de prêter son conseiller personnel en communication, Michel Fréchette, à ceux qui défirèrent l'option de Robert Bourassa.

Ajoutez à ça quelques déclarations plus ou moins diplomatiques, comme l'annonce récente par Vaillancourt du prolongement imminent du métro à Laval, et tous les ingrédients sont là pour une chicane entre libéraux provinciaux alimentés par la grogne et la frustration des cinq députés lavallois.

Officiellement, aucun d'eux n'entend s'afficher. Dans Fabre et Mille-Isles, Jean-A. Joly et Jean-Pierre Bélisle respectent toutes les apparences de la neutralité. Dans Laval-des-Rapides, Guy Bélanger se retire de la vie politique, mais laisse son attachée politique Micheline Hamel briguer les suffrages sous la bannière du PRO.

Dans Chomedey, toutefois, on voit mal comment l'ex-levureur de fonds de la ministre Bacon ne profiterait pas, et de ses connaissances, et de l'aversion connue de la ministre pour le maire. D'autant que le clan Rizzuto a recruté parmi ses coordonnateurs de campagne l'avocat Richard Phaneuf, ex-organisateur de la ministre.

Dans Vimont, l'ex-président local Gérard Jalbert, l'or-

ganisateur Philippe Garceau et l'attachée de presse Nancy Lemay sont tous passés sur la scène municipale: le premier comme président du POL, le second comme organisateur, la troisième comme candidate.

Intouchables sur le terrain du porte-à-porte, les péquistes ne sont toutefois pas en reste. Au POL, on retrouve l'ex-trésorier national André J. Bélanger et le grand maître d'oeuvre de la campagne Jean Fournier, qui a fait ses preuves derrière Lise Payette et Pierre Marc Johnson. Au PRO, on signale l'agent officiel Jean Bertrand et le comptable Alain Contant.

L'histoire se répète. Tout comme en 1989, les candidats à la mairie de Laval viennent de la mouvance libérale mais s'appuient sur des artisans de la machine péquiste.

La présence des fédéraux se veut beaucoup discrète, préoccupés qu'ils sont, les uns de leur course à la chefferie, les autres de leur campagne de financement et de membership. Tous démentent la rumeur sur une possible alliance entre le sénateur Pietro Rizzuto et le conservateur Vincent Della Noce en faveur du candidat du POL.

Car derrière l'échéance électorale municipale se dessinent aussi les rendez-vous provincial et fédéral. Et on a tout à craindre de lendemains amers et de plaies qu'on n'aura pas le temps de panser.

Au POL, on signale toutefois la présence remarquée de l'ex-directeur général adjoint du PLC Raymond Lusier venu prêter main-forte au frère du sénateur organisateur en chef de Jean Chrétien.

Comme on le voit, la lutte s'annonce épique car peu importe la famille gagnante, il s'en trouvera une autre pour caresser une revanche en 1997. Ainsi va désormais la vie à Laval.

BOSNIE «La Bosnie est reconnue mais n'existe pas»

SUITE DE LA PAGE 1

pas compte des résultats du référendum. À Moscou, le ministre russe des Affaires étrangères Andreï Kozzyrev a estimé que le plan de paix Vance-Owen devait être appliqué quel que soit le résultat du référendum. «Il ne faut pas attendre jusqu'à ce que le dernier combattant serbe ait accepté le plan. On peut éteindre le feu de l'ex-Yougoslavie peu à peu. Tous les membres de la communauté internationale sont d'accord sur ce point», a-t-il dit à l'issue d'une entrevue avec les médiateurs internationaux David Owen et Thorvald Stoltenberg.

Quant au président Clinton, il avait rappelé pour la énième fois au cours d'une conférence de presse qu'il était opposé à l'envoi de troupes américaines en Bosnie-Herzégovine. Son administration défend un plan consistant à lever l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie, assorti d'éventuelles frappes aériennes contre des positions militaires serbes.

Le magazine américain Time affirme dans son édition à paraître aujourd'hui que des militaires américains se trouvent actuellement en Bosnie, «bien que le Pentagone le nie officiellement».

«Des sources disent que ces troupes avancées effectuent pour le moment des opérations de reconnaissance, tenant Washington incroyablement bien informé, et fournissant des renseignements aux enclaves musulmanes», précise le magazine. Time ajoute que ces forces «sont également équipées pour assister toute action militaire que (le président Bill) Clinton pourrait ordonner».

Un premier résultat partiel de la ville de Banja Luka montre une majorité de 98,13% contre le plan et une majorité de 98,69% en faveur de l'indépendance des territoires bosniaques sous contrôle serbe. Dans le cas de résultats globaux semblables, l'application du plan par l'ONU se révélerait très difficile. Sur le terrain, le plan semble d'ailleurs dépassé par la réalité.

À Pale, le bastion des serbes bosniaques près de Sarajevo, M. Karadzic affirme que l'existence de la république serbe est «une réalité». Il a annoncé que les re-

présentants serbes «ne négocieront plus en tant que Serbes de Bosnie mais en tant qu'État» dont la reconnaissance «va intervenir». De toute façon, a-t-il souligné, «la Bosnie est reconnue mais n'existe pas, tandis que la république serbe existe mais n'est pas reconnue».

Les Serbes de Bosnie, qui avaient créé des institutions parallèles d'État pendant les mois précédant l'éclatement de la guerre, avaient organisé en novembre 1991 une consultation au cours de laquelle ils avaient réclamé le maintien de la Bosnie en Yougoslavie.

Vers un plan Gorbatchev-Kissinger?

M. Karadzic a déclaré qu'il n'était pas opposé à ce que lord Owen, l'un des deux co-présidents de la conférence sur l'ex-Yougoslavie, continue à présider aux négociations «s'il écoute les Serbes», mais il a suggéré que l'ancien président soviétique Mikhaïl Gorbatchev et l'ancien secrétaire d'État américain Henry Kissinger, qui selon lui «comprendent mieux la situation», fassent de «nouvelles propositions».

«M. Kissinger a eu raison de dire qu'il faut créer trois États» sur le sol bosniaque, car «nous perdons notre temps à rétablir la Bosnie, qui n'a jamais existé en tant qu'État», a ajouté le leader serbe bosniaque, M. Karadzic a par ailleurs proposé de négocier «face à face» avec les Musulmans et les Croates des «échanges de territoires», sans préciser de quelles zones il pourrait s'agir.

Pendant ce temps, les combats se sont poursuivis dans le nord et le sud de la Bosnie. Serbes et Musulmans se sont affrontés à Brcko samedi soir et hier matin. L'unité d'élite serbe des «Panthères» accuse les Musulmans d'avoir tiré parti du référendum organisé ce week-end pour lancer une offensive sur Brcko, une ville du nord située sur un axe stratégique pour les Serbes.

Les médias musulmans et les Nations unies ont fait état d'une offensive serbe contre des positions croates et musulmanes. A Mostar, dans le sud-ouest de la Bosnie, Musulmans et Croates ont échangé des coups de

feu hier matin, a dit le commandant Barry Frewer de la FORPRONU. La radio croate accuse les Musulmans d'en être à l'origine. Le commandant de l'ONU a ajouté que des casques bleus espagnols se trouvaient toujours sous le feu des troupes du Conseil de défense croate (HVO) qui contrôle les voies d'accès et de sortie de Mostar.

Barry Frewer a ajouté que la tension montait à Travnik, Vitez et Kiseljak, des localités de Bosnie centrale.

«On sait que des renforts y ont été mobilisés et nous avons observé de nouvelles batteries d'artillerie du HVO autour de Vitez. Nous nous préparons à l'éventualité de nouveaux combats dans cette région», a-t-il dit.

Une équipe d'observateurs des Nations unies a été prise à partie samedi près de Kiseljak et l'un d'eux a été blessé au pied. «Nous ne savons pas qui a tiré mais nous soupçonnons le HVO», a précisé le porte-parole de la FORPRONU.

Ce dernier a également fait état de tirs sporadiques au fusil-mitrailleur et au mortier autour de Srebrenica, en Bosnie orientale. De fait les Nations unies craignent que la création de «zones protégées» dans cette partie de la Bosnie ne permette aux Serbes de libérer des unités pour attaquer ailleurs.

«En démilitarisant la Bosnie orientale et en désarmant les Musulmans, nous faisons d'une certaine manière le travail des Serbes», a dit à Sarajevo un responsable de l'ONU, sous le couvert de l'anonymat.

«Les Serbes sont relativement pauvres en infanterie c'est pourquoi ils cherchent par tous les moyens à l'employer le plus efficacement possible. Les zones protégées peuvent le leur permettre», a ajouté ce responsable.

«Nous savons qu'ils ont transféré une partie de leurs troupes de Srebrenica à Zepa, qui a failli tomber aux mains des agresseurs la semaine dernière, et à Brcko où l'on se bat actuellement», a précisé le colonel Jovan, commandant adjoint de l'armée bosniaque.

À Pale, interrogé sur les risques d'intervention militaire occidentale, le leader serbe bosniaque a déclaré qu'il ne voyait «aucune justification à une intervention militaire quand nous approchons de la paix».

C'est beau la vie

DONNEZ!

La Société canadienne
de la Croix-Rouge
Division du Québec